



# NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

## FCPE SELECTION DNCA SERENITE PLUS

**Rapport annuel**

du 01/07/2023 au 28/06/2024

**Conseil de surveillance**



# Présentation des intervenants

## Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738

43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE

N° RCS PARIS 692 012 669

59 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

## Dépositaire

CACEIS BANK

N° RCS PARIS 692 024 722

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

## Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

## Déléataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION

N° RCS PARIS 420 929 481

12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

## Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

*Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.*



# Sommaire

	Page
<b>1. Rapport de Gestion</b>	<b>4</b>
<b>a) Politique d'investissement</b>	<b>4</b>
■ Environnement économique	
■ Evolution des marchés	
■ Politique de gestion	
<b>b) Informations sur l'OPC</b>	<b>14</b>
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR en EUR	
■ Accès à la documentation	
<b>c) Informations sur les risques</b>	<b>15</b>
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Effet de levier	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
<b>d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)</b>	<b>17</b>
<b>2. Engagements de gouvernance et compliance</b>	<b>18</b>
<b>3. Frais et Fiscalité</b>	<b>28</b>
<b>4. Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>29</b>
<b>5. Comptes de l'exercice</b>	<b>34</b>
<b>6. Annexe(s)</b>	<b>66</b>



# 1. Rapport de Gestion

## a) Politique d'investissement

### ■ Environnement économique

#### Commentaire sur l'environnement macro-économique

En réponse aux pressions inflationnistes, la politique monétaire a été resserrée à des niveaux inégalés au cours des 20 dernières années. Les craintes concernant la résistance à la baisse de l'inflation sont restées fortes sur le deuxième semestre de l'année 2023, et ont conduit les grandes banques centrales à maintenir leur politique monétaire restrictive : le taux de Fed funds a été maintenu à son plus haut niveau depuis 2007 entre [5,25%-5,50%], tandis que la BCE a relevé le taux de refinancement des banques jusqu'à 4,5% en septembre 2023.

Toutefois, un assouplissement de la politique monétaire a été amorcé au premier semestre de l'année 2024 par plusieurs banques centrales des marchés développés. Parmi elles, la BCE a réduit son taux de dépôt de 25 points de base en juin, à 3,75%, tandis que la Banque nationale suisse a abaissé à deux reprises son principal taux directeur en mars et en juin. En revanche, ni la Banque du Japon, ni la Réserve fédérale américaine ni la Banque d'Angleterre n'ont modifié leurs taux d'intérêt directeurs, mais les deux dernières ont laissé entendre qu'elles étaient susceptibles de les abaisser cette année.

Sur l'année en revue (juin 2023 – juin 2024), l'indice des prix à la consommation (IPC) américain s'est maintenu à 3%, avec des fluctuations au-dessus des 3% en cours d'année, tandis que l'IPC de la zone euro s'est modéré en passant de 5,5% à 2,5%. Le retour à l'objectif d'inflation de 2% est plus complexe aux États-Unis, car la Fed doit faire face aux pressions salariales sur le marché du travail, notamment dans le secteur des services.

Aux États-Unis, la croissance du PIB a été supérieure aux attentes du marché aux 3ème et 4ème trimestre de 2023 aux États-Unis. En revanche, elle a été négative dans les principaux pays de la zone euro en raison de la baisse de la consommation privée. Des écarts plus faibles apparaissent pour le 1er trimestre de 2024. L'OCDE prévoit une croissance inférieure à 1% pour la zone euro en 2024 contre 2,1% pour les États-Unis. La révision à la baisse pour la zone euro par rapport aux attentes de début d'année est notamment la conséquence des coûts élevés de l'énergie, du ralentissement du commerce extérieur et des difficultés du secteur industriel allemand.

Les estimations en temps réel du PIB américain continuent de suggérer un deuxième trimestre 2024 à croissance économique solide, avec des ventes au détail et une production industrielle en hausse en mai, bien que l'indice des directeurs d'achat (ISM) pour le secteur manufacturier soit resté en secteur de contraction en juin à 48,5 points. De plus le marché du travail est également resté tendu et la croissance de l'emploi en mai a dépassé les attentes des économistes. Sur l'année en revue, tout comme sur le premier semestre, le taux de chômage se dégrade passant de 3,6% en juin 2023 à 3,7% en janvier 2024, pour finalement s'inscrire à 4,1% en juin 2024.

En zone euro, les enquêtes de conjoncture les plus récentes ont montré un ralentissement de l'activité en juin, mais ont continué à signaler une expansion économique, avec un PMI composite à 50,9 points en juin 2024 vs 49,9 points en juin 2023. Sur l'année en revue, le taux de chômage au sein de la zone euro est resté stable autour des 6,5%.



# 1. Rapport de Gestion

En Chine, l'indice PMI composite a fluctué autour des 52 points sur l'année, passant de 52,5 points en juin 2023 à 52,8 points en juin 2024, atteignant un maximum de 54,1 points en mai. Le taux de chômage est resté stable autour des 5%.

## Commentaire sur les marchés financiers

L'année écoulée à fin juin 2024 a encore été marquée par une forte volatilité des marchés de taux, liée notamment à l'incertitude sur l'évolution de l'inflation et des politiques monétaires : au final, elle aura néanmoins permis une appréciation globale des actifs obligataires, grâce à la forte détente observée sur les taux longs à partir de novembre. Ce mouvement a aussi contribué à une forte progression des marchés d'actions sur la période.

Les marchés obligataires ont été soumis à de fortes pressions vendeuses tant aux Etats-Unis qu'en zone euro jusqu'en octobre 2023, compte tenu à la fois de la bonne tenue de l'activité aux Etats-Unis, mais aussi et surtout de la tonalité « higher for longer » des banques centrales, qui ont toujours donné la priorité à la lutte contre l'inflation, notamment aux Etats-Unis où l'économie bénéficiait encore d'un soutien budgétaire important.

Sur l'année écoulée à fin juin 2024, les obligations du Trésor américain à 10 ans ont vu leur taux grimper de 3,84% en juin 2023 à 5,02% en octobre avant de redescendre à 4,39% fin juin 2024. De son côté, le Bund 10 ans a vu son rendement augmenter de 2,39% fin juin 2023 à 2,49% fin juin 2024 en passant par de fortes périodes de volatilité, puisqu'il a atteint un plus haut de 3,02% en octobre, puis un point bas de 1,89% en décembre. A noter qu'en fin de premier semestre, l'écart entre le rendement de l'OAT et du Bund à 10 ans s'est creusé après l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale, passant d'environ 0,50% à près de 0,80%. A noter que l'inversion des courbes de taux, tant aux Etats-Unis qu'en zone euro, est toujours de rigueur malgré un début de normalisation.

L'année écoulée s'est traduite par un redressement des indices Bloomberg Global Aggregate Eur Hedged et Euro Aggregate, qui ont gagné respectivement +2,36% en euros et 1,79%. Ils s'inscrivent toutefois en recul de -0,64% et -2,30% sur l'ensemble du premier semestre 2024. On notera aussi une performance très positive des marchés de crédit, comme en témoigne la hausse sur un an glissant de +6,44% de l'indice Bloomberg Eur Aggregate Corporate, représentatif des marchés « investment grade ».

L'orientation plus favorable des marchés de taux et la perspective d'un plateau puis d'un recul des taux directeurs des banques centrales a favorisé un net rebond des marchés d'actions sur la période : sur un an glissant, à fin juin 2024, l'indice MSCI World All Countries a affiché une performance de +20,8% en \$ et de +22,3% en €. De même, sur un an glissant, les marchés de la zone euro (MSCI EMU) sont en progression de +11,6% et l'ensemble des marchés européens (MSCI Europe) de +13,7%. De leur côté, les pays émergents d'Asie s'inscrivent en moyenne en progression de +15,1% mais affichent individuellement des performances contrastées, marquées par une contre-performance du marché coréen (+8,1% en USD) et surtout du marché chinois (-1,5% en USD), tandis que Taïwan et l'Inde ont sensiblement surperformé les grands marchés mondiaux (respectivement +44,4% et 34,4% en USD).

On notera que, sur un an glissant, le rebond a surtout été tiré par les valeurs américaines (+26,3% en € pour le MSCI USA) alors que les valeurs européennes (+13,7% en € pour le MSCI Europe) ou asiatiques (+15,2% et +8,9% en € pour le MSCI Japan et MSCI Pacific ex Japan respectivement) ont sous-performé l'indice mondial.



# 1. Rapport de Gestion

Cette performance a cependant été très inégalement répartie : les valeurs de croissance ont largement devancé les univers « value », comme en témoigne la différence de performance en euros entre le MSCI World Growth (+28,6%) et le MSCI World Value (+15,8%) sur un an glissant.

A noter que le marché des actions internationales a aussi enregistré d'excellentes performances sur le premier semestre de 2024 : le MSCI World a délivré une performance moyenne de près de +12% en USD et même de +15,2% en euros. Quant au MSCI World All Countries, intégrant les marchés émergents, affiche quant à lui un gain de +14,7% en euros.

Du côté des devises, sur un an l'euro a fluctué autour de 1,08 USD, passant sur la période de 1,09 à 1,07 environ. En revanche, le yen japonais s'est distingué : il s'est fortement affaibli jusqu'à atteindre ses plus bas niveaux depuis plusieurs décennies par rapport au dollar américain et son plus bas niveau historique par rapport à l'euro.

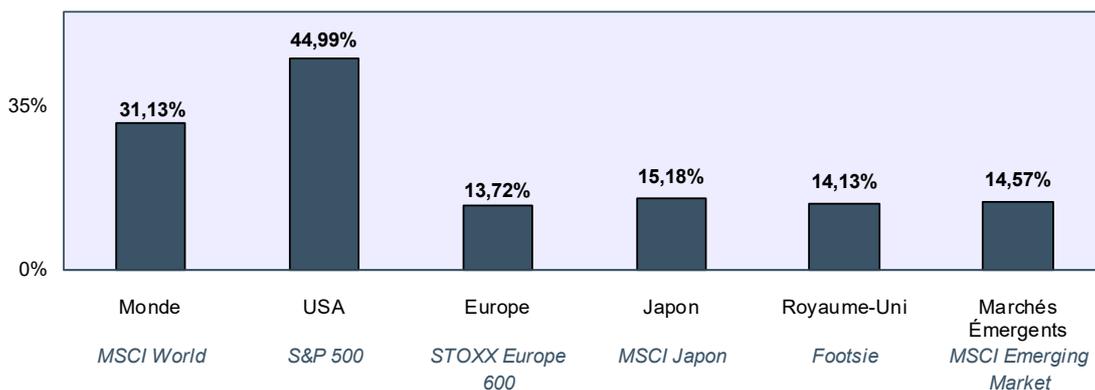


# 1. Rapport de Gestion

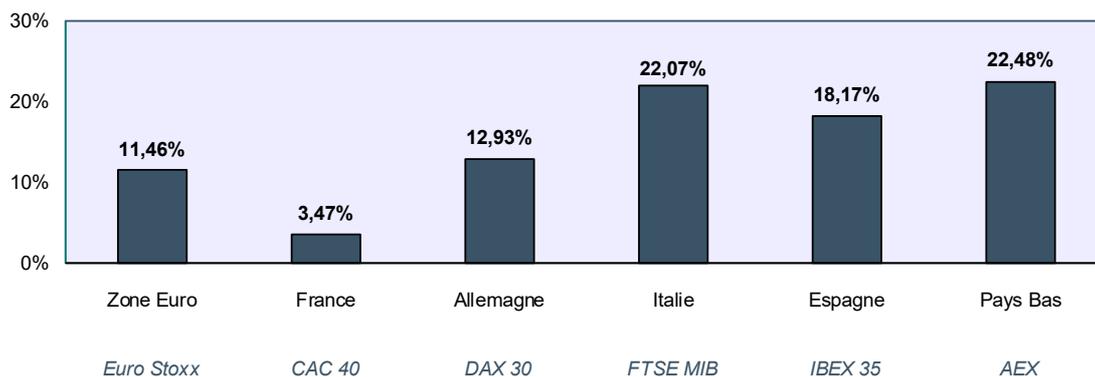
## ■ Evolution des marchés

### ■ Actions

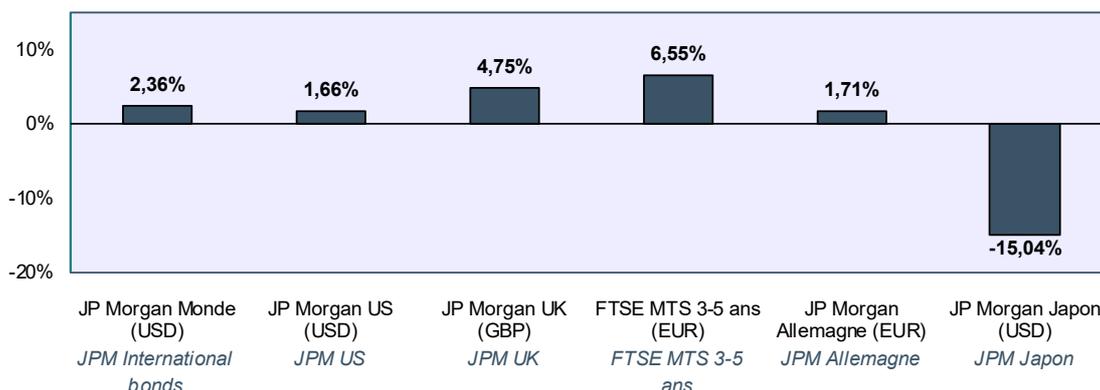
Du 30/06/2023 au 28/06/2024



Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis



### ■ Obligations



Les performances sont calculées au cours de clôture

### ■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	28/06/2024 (en %)	30/06/2023 (en %)
Zone Euro	3,71	3,58
Royaume-Uni	5,23	5,39
USA	5,59	5,55
Japon	0,31	0,07



# 1. Rapport de Gestion

## ■ Politique de gestion

Le fonds/compartiments *SELECTION DNCA SERENITE PLUS* investit la totalité de son actif dans les parts/actions de l'OPC maître *DNCA SERENITE PLUS* et, à titre accessoire, en liquidités.

L'actif du FCPE « Sélection DNCA Sérénité Plus » est investi en totalité et en permanence en parts I (Code ISIN : FR0010986323) du Fonds « DNCA Sérénité Plus », et à titre accessoire, en liquidités.

## Point sur l'exercice écoulé

L'exercice 2023-2024 a été marqué par de fortes performances obligataires au quatrième trimestre 2023 avec à la fois une baisse des taux sans risque et une baisse des *spreads* qui traduisaient l'espoir des investisseurs d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale avec une baisse de l'inflation et une activité qui résiste. Les progrès sur le front de l'inflation ont été beaucoup plus heurtés au premier semestre 2024, ce qui a contribué à une remontée des taux courts tandis que les marges de crédit restaient à des niveaux serrés. En fin de période, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale en France engendre un regain de volatilité sur les marges de crédit, en particulier sur les émetteurs français.

En termes de stratégie du fonds on peut noter plusieurs évolutions notables. D'abord, l'amélioration de la qualité de crédit du portefeuille avec une hausse marquée de la part des investissements notés *investment grade* de 66 % à 77 % ; de plus la part des obligations hybrides ou perpétuelles a été ramenée de 12 % à 5%. Ensuite, la sensibilité du fonds a été remontée de 1,06 à 1,24 afin de se positionner dans un contexte de baisse de taux des banques centrales. Enfin, la diversification du fonds en termes de titres et d'émetteurs se poursuit avec plus de 160 lignes en portefeuille fin juin 2024 contre moins de 140 fin juin 2023.

Sur l'exercice, DNCA Sérénité Plus affiche une performance :

- Part I : +4,40 %

contre +4,01 % pour son indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year calculé coupons réinvestis.

## Les performances passées ne préjugent en rien de performances futures.

Sur l'exercice, nous retrouvons parmi les meilleurs contributeurs les obligations *BTPS 2024*, *KBC 2026*, *Intesa Sanpaolo AT1 call 2024*. À l'inverse, les obligations *Deutsche PBB 2027*, *Ball 2027*, *Sabadell call 2025* ont été les moins bons contributeurs.

Parmi les principaux mouvements opérés au cours de l'exercice, nous pouvons noter les investissements en *Belfius 2027*, *Unicredit call 2024*, *Thales 2025*. A l'inverse, les lignes *Iliad 2024*, *UBS 2025*, *Société Générale 2024* ont été remboursées à la maturité ou par anticipation.

Le niveau des liquidités dans le portefeuille (y compris les OPCVM monétaires) s'élève en fin d'exercice à 6,8 % du portefeuille et l'actif net s'établit à 857 millions d'euros.



# 1. Rapport de Gestion

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	958 716 690,77
Cessions	749 384 402,69

## Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"<sup>1</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par courriel et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la réglementation européenne en fonction de la classification du fonds.

L'ensemble des contraintes liées à l'ESG qui s'imposent au fonds sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

## Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

---

<sup>1</sup> « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.



# 1. Rapport de Gestion

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

 <p><b>RESPONSABILITÉ ACTIONNARIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des actionnaires Minoritaires</li> <li>• Indépendance du Conseil et des comités</li> <li>• Risques comptables</li> <li>• Qualité du management</li> <li>• Rémunération du CEO</li> <li>• Qualité de la communication financière</li> </ul>	 <p><b>RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Management Environnemental</li> <li>• Régulation et certification</li> <li>• Politique climat et efficacité énergétique</li> <li>• Impact biodiversité et externalités</li> </ul>	 <p><b>RESPONSABILITÉ SOCIALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture d'entreprise et gestion RH</li> <li>• Climat social et conditions de travail</li> <li>• Santé et sécurité</li> <li>• Attractivité et Recrutement</li> <li>• Formation et gestion des Carrières</li> <li>• Promotion de la diversité</li> </ul>	 <p><b>RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité, sécurité et traçabilité produits</li> <li>• Gestion de la supply chain</li> <li>• Respect des communautés locales et droits humains</li> <li>• Capacité d'innovation</li> <li>• Satisfaction client</li> <li>• Protection des données personnelles</li> <li>• Corruption et éthiques des Affaires</li> <li>• Cohérence fiscale</li> </ul>
--	--	--	--

Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

## Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le fonds a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le fonds doit investir en partie dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :

 <p><b>TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion des seniors</li> <li>• Inclusion des populations émergentes (BoP)</li> <li>• Accès à l'éducation</li> <li>• Accès au logement, confort</li> <li>• Sécurité</li> <li>• Transport public, régulation du trafic</li> <li>• Services à la personne</li> </ul>	 <p><b>TRANSITION MÉDICALE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimentation saine, sport</li> <li>• Diagnostics médicaux</li> <li>• Lutte contre les maladies endémiques</li> <li>• Soins à la personne</li> <li>• Robotisation médicale</li> <li>• Accès aux soins (BoP)</li> <li>• Médecine et recherche médicale de pointe</li> </ul>	 <p><b>TRANSITION ÉCONOMIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement des infrastructures</li> <li>• Digitalisation échanges</li> <li>• Certification, qualité, traçabilité des produits</li> <li>• Logistique performante</li> <li>• Tourisme durable</li> <li>• Accès à la connectivité</li> <li>• Transparence et sécurité des flux</li> <li>• Accès <u>serv.</u> financiers</li> </ul>	 <p><b>TRANSITION MODE DE VIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Allongement du cycle de vie des produits</li> <li>• Eco-conception</li> <li>• Efficacité de l'appareil productif</li> <li>• Economie circulaire</li> <li>• Consommation collaborative</li> <li>• Dématérialisation</li> <li>• Intelligence artificielle</li> <li>• Mobilité durable</li> </ul>	 <p><b>TRANSITION ÉCOLOGIQUE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stockage de l'énergie</li> <li>• Energies renouvelables</li> <li>• Efficacité énergétique</li> <li>• Traitement de l'eau</li> <li>• Valorisation des déchets</li> <li>• Biodiversité</li> <li>• Agriculture durable</li> <li>• Mobilité écologique</li> </ul>
---	--	---	---	--



# 1. Rapport de Gestion

## Perspectives pour le prochain exercice

A horizon 12 mois, nous pouvons nous attendre à ce que les grandes banques centrales des pays développés abaissent leurs taux directeurs : le mouvement a déjà commencé en Europe mais le rythme et l'ampleur de cet ajustement demeurent incertains. En effet, l'inflation reste à des niveaux qui sont au-dessus des cibles des banques centrales, ce qui devrait ralentir ce mouvement. De plus, la conjoncture économique reste fragile avec des indicateurs avancés peu encourageants et des échéances politiques qui continueront à jalonner l'année 2024 avec notamment la France et les Etats-Unis qui seront au centre de l'attention des investisseurs.

Dans ce contexte, le fonds peut s'appuyer sur son rendement actuariel de l'ordre 4 %. Les variations de taux sans risque et de marge de crédit viendront aussi affecter la performance du fonds. A ce titre, la sensibilité du fonds de l'ordre de 1,2 permet de jauger le positionnement du fonds. La qualité de crédit des instruments en portefeuille est élevée et devrait rester proche de ces niveaux dans les prochains mois.

La gestion active du fonds continuera à viser 1) une sélection rigoureuse des émetteurs et des instruments et aussi 2) des choix d'allocation en termes de risque de duration et de crédit.

## Loi Energie-Climat Rapport article 29

Conformément à 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « Rapport 2023 Article 29 de la loi énergie climat » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement Responsable ».



# 1. Rapport de Gestion

## Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR du site internet de la société de gestion ([www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.



# 1. Rapport de Gestion

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de Sélection DNCA Sérénité Plus est de :

- Part I : +4.40%
- Part I2 FGE : +4.72%
- Part A1 : +3.88%
- Part A2 : +3.66%
- Part CO : +3.98%
- Part RE : +3.57%

**Les performances passées ne préjugent en rien de performances futures.**



# 1. Rapport de Gestion

## b) Informations sur l'OPC

### ■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DNCA Sérénité Plus I	98 562 341,06	9 177 135,55

### ■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

### ■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

### ■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

### ■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### ■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)



# 1. Rapport de Gestion

## c) Informations sur les risques

### ■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

### ■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,88%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :

Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

### ■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

### ■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

*Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scénarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.



# 1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

## ■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



# 1. Rapport de Gestion

## d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

### **Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8**

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### ■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires>.

### ■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

### ■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

### I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

### I-2. Composantes de la rémunération

#### I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

#### I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

### I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

### I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

## II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

### II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

### II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1<sup>er</sup> euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1<sup>er</sup> euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

### III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation<sup>2</sup> :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
  - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
  - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



## 2. Engagements de gouvernance et compliance

### Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2023\* : 26 475 811 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2023 : 9 380 558 €

Effectifs concernés : 336

*\*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2023*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2023 : 5 818 749 €

- Cadres supérieurs : 2 777 750 €

- Membres du personnel : 3 040 999 €

Effectifs concernés : 32



## 3. Frais et Fiscalité

### ■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet :

<http://www.im.natixis.com>.

### ■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA SERENITE PLUS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,21% TTC, dont 0,81% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA SERENITE PLUS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,42% TTC, dont 1,02% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA SERENITE PLUS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,11% TTC, dont 0,71% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA SERENITE PLUS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,41% TTC, dont 0,00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE Part I2.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA SERENITE PLUS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,71% TTC, dont 0,30% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I.

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment DNCA SERENITE PLUS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,51% TTC, dont 1,10% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE.

*Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.*

### ■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



## 4. Rapport du commissaire aux comptes



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 28 juin 2024**

**SELECTION DNCA SERENITE PLUS  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER  
Régé par le Code monétaire et financier**

Société de gestion  
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
43, avenue Pierre Mendès-France  
75013 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier SELECTION DNCA SERENITE PLUS relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/07/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## SELECTION DNCA SERENITE PLUS

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## SELECTION DNCA SERENITE PLUS

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2024.10.25 17:50:09 +0200





## 5. Comptes de l'exercice

### a) Comptes annuels

#### ■ BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>547 333 239,48</b>	<b>436 450 369,75</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>547 333 239,48</b>	<b>436 450 369,75</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>CRÉANCES</b>	<b>687 522,34</b>	<b>355 229,92</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	687 522,34	355 229,92
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>579 722,41</b>	<b>731 758,70</b>
Liquidités	579 722,41	731 758,70
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>548 600 484,23</b>	<b>437 537 358,37</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	549 233 001,83	438 295 172,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	326 568,13	22 162,97
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 551 437,27	-1 261 729,72
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>548 008 132,69</b>	<b>437 055 606,07</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>592 351,54</b>	<b>481 752,30</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	592 351,54	481 752,30
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>548 600 484,23</b>	<b>437 537 358,37</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	42 164,00	16 649,36
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>42 164,00</b>	<b>16 649,36</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	638,70
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>638,70</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>42 164,00</b>	<b>16 010,66</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 459 317,75	1 165 471,43
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	62 150,84	65 432,43
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-1 355 002,91</b>	<b>-1 084 028,34</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-196 434,36	-177 701,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-1 551 437,27</b>	<b>-1 261 729,72</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### b) Comptes annuels - Annexes comptables

#### 1. Règles et méthodes comptables

##### PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de juin. Pour 2024, il s'agit du 28 juin.

L'exercice couvre la période du **1er juillet 2023 au 28 juin 2024**.

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

##### RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

#### 2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les **valeurs mobilières** négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les **valeurs étrangères** détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les **valeurs d'entreprise non cotées** sont évaluées de la manière suivante :
  - ⇒ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;
  - ⇒ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Les **OPC** sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.



## 5. Comptes de l'exercice

- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

- a) est inférieure ou égale à trois mois,
- b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,
- c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

### 3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

Jusqu'au 05/11/2023

#### 1) Pour la Part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion Financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,05 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant



## 5. Comptes de l'exercice

### 2) Pour la Part I2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion Financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,05 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40%(TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

### 3) Pour la Part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion Financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,85 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant



## 5. Comptes de l'exercice

### 4) Pour la Part CO

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion Financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,45 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

### 5) Pour la Part A1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion Financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,55% (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant



## 5. Comptes de l'exercice

### 6) Pour la Part A2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion Financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,76 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

### A Compter du 06/11/2023

#### 1) Pour la Part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière	Actif net	0,95% (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services 1	Actif net	0,10% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant



## 5. Comptes de l'exercice

### 2) Pour la Part I2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	0,95% (TTC) maximum l'an de l'actif net	Entreprise
2	Frais de fonctionnement et autres services 1	Actif net	0,10% (TTC) l'an de l'actif net	Entreprise
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,40 % (TTC) maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

### 3) Pour la Part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,75 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services 1	Actif net	0,10% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,40 % (TTC) maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant



## 5. Comptes de l'exercice

### 4) Pour la Part CO

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,35 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services 1	Actif net	0,10% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,40 % (TTC) maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

### 5) Pour la Part A1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1	Frais de gestion financière	Actif net	1,45% (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services 1	Actif net	0,10% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,40 % (TTC) maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant



## 5. Comptes de l'exercice

### 6) Pour la Part A2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
	Frais de gestion financière	Actif net	1,66 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais de fonctionnement et autres services 1	Actif net	0,10% (TTC) l'an de l'actif net	FCPE
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes* : 0,40 % (TTC) maximum l'an	FCPE
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

### 7) Pour toutes les parts

\* Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,40% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maître.

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

1 Les frais de fonctionnement et autres services (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) regroupent :

#### I. **Tous frais d'enregistrement et de référencement des fonds**

- Frais de référencement des OPC et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;

En sont exclus : les frais de promotion du Fonds tels que publicité, événements clients, les rétrocessions aux distributeurs.

#### II. **Tous frais d'information clients et distributeurs**

- Frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus/règlement et reportings réglementaires ;
- Frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- Information aux porteurs par tout moyen (publication dans la presse, autre) ;
- Information particulière aux porteurs directs et indirects : Lettres aux porteurs... ;
- Coût d'administration des sites internet ;

En sont exclues les lettres aux porteurs (LAP) dès lors qu'elles concernent les fusions, absorptions et liquidations.



## 5. Comptes de l'exercice

### . Tous frais des données

- Coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds ;
- Les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers (exemples : la réutilisation dans les reportings des notations des émetteurs, des compositions d'indices, des données, ....) ;
- Les frais résultant de demandes spécifiques de clients (exemple : une demande d'ajout dans le reporting de deux indicateurs extra-financiers spécifiques demandés par le client) ;
- Les frais des données dans le cadre de produits uniques qui ne peuvent être amortis sur plusieurs portefeuilles. Exemple : un fonds à impact nécessitant des indicateurs spécifiques ;
- Les frais d'audit et de promotion des labels (ex : label ISR, label Greenfin).

En sont exclus les frais de recherche dans le cadre du maintien du dispositif actuel des frais de recherche hors tableau d'affichage tel que décrit à l'annexe XIII de l'instruction 2011-21 et les frais des données financières et extra-financières à usage de la gestion financière (ex : *fonctions visualisation des données et messagerie de Bloomberg*).

### . Tous frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.

- Frais de commissariat aux comptes ;
- Frais liés au dépositaire ;
- Frais liés aux teneurs de compte ;
- Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- Frais d'audit ;
- Frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- Frais juridiques propres à l'OPC ;
- Frais de garantie ;
- Frais de création d'un nouveau compartiment amortissables sur 5 ans.

### I. Tous frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

- Frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifique à l'OPC (reporting MMF, AIFM, dépassement de ratios, ...);
- Cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- Frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils ;
- Frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

### II. Tous frais opérationnels

- Frais de surveillance de la conformité et de contrôle des restrictions d'investissement lorsque ces restrictions sont issues de demandes spécifiques de clients et spécifiques à l'OPC.

En sont exclus tous frais relatifs à l'acquisition et à la cession des actifs de l'OPC et les frais relatifs au contrôle des risques.

**Natixis Investment Managers International** n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.



## 5. Comptes de l'exercice

### **Frais de transaction :**

Les courtages, commissions et frais conformes aux pratiques de marchés, afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

### **Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :**

Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

### **Rappel du tableau des frais du FCP maître « DNCA SERENITE PLUS » :**

#### **« Frais de gestion financière.**

*Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.*

#### **Frais de fonctionnement et autres services**

*Ces frais de fonctionnement (Commissaires aux comptes, dépositaire, gestionnaire administratif et comptable, enregistrement, référencement, information clients distributeurs, labélisation, reporting réglementaires etc...) sont facturés à l'OPCVM.*

**Commissions de mouvement :** *seul le dépositaire en bénéficie.*



## 5. Comptes de l'exercice

**Commissions de surperformance** : elle rémunère la société de gestion, dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elle est donc facturée à l'OPCVM.

	Frais facturés aux Parts I	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) et frais de fonctionnement et autres services (CAC, Dépositaire, Valorisateur, avocats, etc.)	Actif net	0,40 % (TTC) taux maximum
2	Prestataires percevant des commissions de mouvement :  Dépositaire : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	<p>Actions, droits, bons de souscription :</p> <p>Marché Euronext Paris : 0,025% max TTC minimum 20 € TTC</p> <p>Marché Etranger : 0,025% max TTC minimum 40 € TTC</p> <p>TCN, BT, Produits de Taux : Commission fixe maximum de 40€ TTC</p> <p>Marchés à Terme :</p> <p>Futures EUREX : 2,00€ TTC par lot Options EUREX : 0,40% TTC Minimum 7€ TTC</p> <p>S/R OPC : 180 € TTC maximum</p>
3	Commission de surperformance	Actif net	20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year.

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.



## 5. Comptes de l'exercice

### **Modalités de calcul de la commission de surperformance :**

*Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.*

*- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,*

- a) cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent*
- b) cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.*
- c) En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.*
- d) La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012. Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.*

### **Méthode de calcul :**

*La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée. 20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.*



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>437 055 606,07</b>	<b>364 278 455,61</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	172 192 381,54	155 145 515,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-81 382 516,23	-90 586 430,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	286 167,62	113 826,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-87 691,47
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	21 211 496,60	9 276 009,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	27 851 022,75	6 639 526,15
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 639 526,15	2 636 483,52
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 355 002,91	-1 084 028,34
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>548 008 132,69</b>	<b>437 055 606,07</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

(\*\*) 30/06/2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : - 50 euros.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(\*)

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>172 192 381,54</b>	<b>155 145 515,52</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	33 727 850,08	25 198 932,87
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	35 917 180,07	29 961 729,98
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	8 318 477,16	5 409 917,35
Abondements de l'entreprise	13 923 271,32	9 915 475,56
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	80 305 602,91	84 659 459,76
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>194 014,26</i>	<i>4 869,77 (**)</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>81 382 516,23</b>	<b>90 586 430,94</b>
Rachats	55 120 930,49	57 706 993,33
Transferts à destination d'un autre OPC	26 261 585,74	32 879 437,61

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

(\*\*) Les 4 869,77 euros sont des frais entièrement rétrocedés et cette rubrique fait justement ressortir que les fonds ne supportent pas les droits.



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### ■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

#### ■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

#### ■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

#### ■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	687 522,34
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>687 522,34</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	336 052,68
	Frais de gestion fixe	256 298,86
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>592 351,54</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>95 170,80</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	25 051,0510	77 566,45
Parts rachetées durant l'exercice	-1 265,5380	-3 959,75
Solde net des souscriptions/rachats	23 785,5130	73 606,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	96 373,9040	
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	37 270,7950	114 924,58
Parts rachetées durant l'exercice	-4 077,5320	-12 808,38
Solde net des souscriptions/rachats	33 193,2630	102 116,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	102 910,8940	
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	497 636,3405	1 542 428,04
Parts rachetées durant l'exercice	-90 782,0305	-282 561,09
Solde net des souscriptions/rachats	406 854,3100	1 259 866,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	702 645,5618	
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE I2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 531 934,4975	8 434 463,42
Parts rachetées durant l'exercice	-1 131 002,0980	-3 732 414,22
Solde net des souscriptions/rachats	1 400 932,3995	4 702 049,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 600 461,0460	
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	33 336 505,8859	159 542 381,64
Parts rachetées durant l'exercice	-16 178 469,1670	-77 083 275,27
Solde net des souscriptions/rachats	17 158 036,7189	82 459 106,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	106 242 619,7492	
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	820 312,6646	2 480 617,41
Parts rachetées durant l'exercice	-88 608,4454	-267 497,52
Solde net des souscriptions/rachats	731 704,2192	2 213 119,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 331 563,7618	



## 5. Comptes de l'exercice

### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE I2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	28/06/2024
<b>Parts SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 097,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,81
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 984,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 770,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,71
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE I2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SELECTION DNCA SERENITE PLUS I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 349 377,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	31 936,26
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,11
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	28/06/2024
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### • 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### • 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### • 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			547 333 239,48
Instruments financiers à terme	FR0010986323	DNCA Sérénité Plus I	547 333 239,48
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>547 333 239,48</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

#### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 551 437,27	-1 261 729,72
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-1 551 437,27</b>	<b>-1 261 729,72</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 376,24	-1 757,97
<b>Total</b>	<b>-2 376,24</b>	<b>-1 757,97</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 216,12	-2 077,31
<b>Total</b>	<b>-3 216,12</b>	<b>-2 077,31</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-15 153,73	-6 259,97
<b>Total</b>	<b>-15 153,73</b>	<b>-6 259,97</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 216,25	767,87
<b>Total</b>	<b>2 216,25</b>	<b>767,87</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 488 846,53	-1 232 884,56
<b>Total</b>	<b>-1 488 846,53</b>	<b>-1 232 884,56</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-44 060,90	-19 517,78
<b>Total</b>	<b>-44 060,90</b>	<b>-19 517,78</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### • Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	326 568,13	22 162,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>326 568,13</b>	<b>22 162,97</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	181,20	11,06
<b>Total</b>	<b>181,20</b>	<b>11,06</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	194,36	12,99
<b>Total</b>	<b>194,36</b>	<b>12,99</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 317,68	49,93
<b>Total</b>	<b>1 317,68</b>	<b>49,93</b>



## 5. Comptes de l'exercice

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE Part I2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	15 198,60	1 014,08
<b>Total</b>	<b>15 198,60</b>	<b>1 014,08</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	307 235,05	20 981,58
<b>Total</b>	<b>307 235,05</b>	<b>20 981,58</b>

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 441,24	93,33
<b>Total</b>	<b>2 441,24</b>	<b>93,33</b>



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>214 900 016,80</b>	<b>305 628 089,59</b>	<b>364 278 455,61</b>	<b>437 055 606,07</b>	<b>548 008 132,69</b>
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	165 456,69	219 958,62	303 360,55
Nombre de titres	0,00	0,00	55 514,8550	72 588,3910	96 373,9040
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	2,98040	3,03021	3,14774
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,01	-0,02	-0,02
<b>Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2 en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	29,44	212 382,64	324 979,98
Nombre de titres	0,00	0,00	9,8050	69 717,6310	102 910,8940
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	3,00254	3,04632	3,15787
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,02	-0,03
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO en EUR</b>					
Actif net	0,00	0,00	26 499,27	895 461,92	2 211 850,91
Nombre de titres	0,00	0,00	8 908,5268	295 791,2518	702 645,5618
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	2,97459	3,02734	3,14788
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,02	-0,02



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE I2 en EUR</b>					
Actif net	31 687 530,57	26 978 033,31	24 518 821,65	19 896 260,94	25 543 315,09
Nombre de titres	10 102 793,5376	8 397 532,5692	7 830 749,8965	6 199 528,6465	7 600 461,0460
Valeur liquidative unitaire	3,13651	3,21261	3,13109	3,20931	3,36075
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I en EUR</b>					
Actif net	183 212 486,23	278 639 494,67	339 314 121,29	414 054 028,94	515 538 090,09
Nombre de titres	39 961 293,9657	59 516 897,5323	74 600 148,2311	89 084 583,0103	106 242 619,7492
Valeur liquidative unitaire	4,58474	4,68168	4,54843	4,64787	4,85246
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01
<b>Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE en EUR</b>					
Actif net	0,00	10 561,61	253 527,27	1 777 513,01	4 086 536,07
Nombre de titres	0,00	3 471,4189	86 727,5530	599 859,5426	1 331 563,7618
Valeur liquidative unitaire	0,00	3,04244	2,92326	2,96321	3,06897
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,01	-0,04	-0,03	-0,03



## 5. Comptes de l'exercice

### ■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
DNCA Sérénité Plus I	EUR	4 421 108,558	547 333 239,48	99,88
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>547 333 239,48</b>	<b>99,88</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>547 333 239,48</b>	<b>99,88</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>547 333 239,48</b>	<b>99,88</b>
<b>Créances</b>			<b>687 522,34</b>	<b>0,12</b>
<b>Dettes</b>			<b>-592 351,54</b>	<b>-0,11</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>579 722,41</b>	<b>0,11</b>
<b>Actif net</b>			<b>548 008 132,69</b>	<b>100,00</b>



## 6. Annexe(s)

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Sérénité Plus

Part Assureur A1 - Code ISIN : FR0013531068

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40.

**Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le FCPE "Sélection DNCA Sérénité Plus" est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français "DNCA Sérénité Plus", géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître "DNCA SERENITE PLUS" en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.

*L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).*

*La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes: (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.*

Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

*L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*

*Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds ("coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.*

*Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.*

Le Produit capitalise ses revenus.

**ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

**Investisseurs de détail visés** Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances libellés en euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 18 mois (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Gestionnaire de PER :** ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

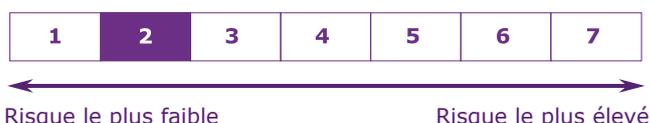
Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com), auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DNCA FINANCE - 19, Place Vendôme - 75001 - PARIS Téléphone : +33-158625500 [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

## Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

Période de détention recommandée : 2 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 020 EUR</b>	<b>9 190 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-9,8%	-5,5%
<b>Défavorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 200 EUR</b>	<b>9 240 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-8,0%	-5,2%
<b>Intermédiaire (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 510 EUR</b>	<b>9 510 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-4,9%	-3,3%
<b>Favorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 930 EUR</b>	<b>9 960 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-0,7%	-0,3%

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Sélection DNCA Sérénité Plus I (C) EUR) effectué entre 2018 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2014 et 2015 pour le scénario intermédiaire et entre 2020 et 2021 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
<b>Coûts Totaux</b>	645 EUR	718 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	6,5%	4,9% chaque année

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,6% avant déduction des coûts et de -3,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 109 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	1,5%	145 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
<b>Frais de transactions</b>	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 2 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Sérénité Plus

Part Assureur A2 - Code ISIN : FR0013531076

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est réservé aux entreprises d'assurance partenaires de Natixis Interépargne, dans le cadre de la mise en place de plan d'épargne retraite Assurantiel. Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détenez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le FCPE "Sélection DNCA Sérénité Plus" est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français "DNCA Sérénité Plus", géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître "DNCA SERENITE PLUS" en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.

*L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).*

*La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extrafinancière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes: (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.*

Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

*L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*

*Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds ("coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.*

*Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.*

Le Produit capitalise ses revenus.

**ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat du Produit détenu à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER Assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.**

**Investisseurs de détail visés** Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances libellés en euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 18 mois (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Gestionnaire de PER :** ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du Gestionnaire du PER.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues par le Code du travail.

Le règlement, le rapport annuel, les derniers documents périodiques et la valeur liquidative du Produit sont disponibles auprès de votre Entreprise, sur votre Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com](http://www.interepargne.natixis.com), auprès du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DNCA FINANCE - 19, Place Vendôme - 75001 - PARIS  
Téléphone : +33-158625500 [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

## Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

Période de détention recommandée : 2 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b> Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>9 020 EUR</b> -9,8%	<b>9 140 EUR</b> -4,4%
<b>Défavorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>9 230 EUR</b> -7,7%	<b>9 230 EUR</b> -3,9%
<b>Intermédiaire (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>9 510 EUR</b> -4,9%	<b>9 510 EUR</b> -2,5%
<b>Favorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b> Rendement annuel moyen	<b>9 930 EUR</b> -0,7%	<b>9 900 EUR</b> -0,5%

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Sélection DNCA Sérénité Plus I (C) EUR) effectué entre 2018 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2015 et 2017 pour le scénario intermédiaire et entre 2020 et 2022 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
<b>Coûts Totaux</b>	665 EUR	830 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	6,7%	4,3% chaque année

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,8% avant déduction des coûts et de -2,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 123 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	1,7%	165 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
<b>Frais de transactions</b>	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 2 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Sérénité Plus

Part CO - Code AMF : 990000130709

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le FCPE "Sélection DNCA Sérénité Plus" est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français "DNCA Sérénité Plus", géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître "DNCA SERENITE PLUS" en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.

L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligatoire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extrafinancière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes: (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.

Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.

Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds ("coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.

Le Produit capitalise ses revenus.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés** Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances libellés en euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 18 mois (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

### Informations complémentaires

**Dépositaire** : CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts** : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

**Forme juridique** : FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DNCA FINANCE – 19, Place Vendôme - 75001 – PARIS Téléphone : +33-158625500 [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

## Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

Période de détention recommandée : 2 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b> Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 020 EUR</b>	<b>9 190 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-9,8%	-5,5%
<b>Défavorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 220 EUR</b>	<b>9 240 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-7,8%	-5,2%
<b>Intermédiaire (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 510 EUR</b>	<b>9 510 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-4,9%	-3,3%
<b>Favorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 930 EUR</b>	<b>9 960 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-0,7%	-0,3%

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Sélection DNCA Sérénité Plus I (C) EUR) effectué entre 2018 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2020 et 2022 pour le scénario intermédiaire et entre 2020 et 2021 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
<b>Coûts Totaux</b>	659 EUR	739 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	6,7%	5,0% chaque année

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,7% avant déduction des coûts et de -3,3% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 102 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	1,7% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	159 EUR
<b>Frais de transactions</b>	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 2 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Sérénité Plus

Part I2 - Code AMF : 990000110839

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le FCPE "Sélection DNCA Sérénité Plus" est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français "DNCA Sérénité Plus", géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître "DNCA SERENITE PLUS" en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.

*L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligatoire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).*

*La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extrafinancière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes: (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.*

Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

*L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*

*Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds ("coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.*

*Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.*

Le Produit capitalise ses revenus.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés** Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances libellés en euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 18 mois (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DNCA FINANCE – 19, Place Vendôme - 75001 – PARIS  
Téléphone : +33-158625500 [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

## Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

Période de détention recommandée : 2 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b> Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 250 EUR</b>	<b>8 760 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-17,5%	-6,4%
<b>Défavorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 260 EUR</b>	<b>9 290 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-7,4%	-3,6%
<b>Intermédiaire (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 550 EUR</b>	<b>9 580 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-4,5%	-2,1%
<b>Favorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 960 EUR</b>	<b>9 960 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-0,4%	-0,2%

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Sélection DNCA Sérénité Plus I (C) EUR) effectué entre 2018 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2017 et 2019 pour le scénario intermédiaire et entre 2020 et 2022 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
<b>Coûts Totaux</b>	539 EUR	578 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	5,4%	3,0% chaque année

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,9% avant déduction des coûts et de -2,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	0,4%	39 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
<b>Frais de transactions</b>	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 2 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 8 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Sérénité Plus

Part I (C) EUR - Code AMF : 990000064889

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le FCPE "Sélection DNCA Sérénité Plus" est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français "DNCA Sérénité Plus", géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître "DNCA SERENITE PLUS" en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.

*L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligatoire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).*

*La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extrafinancière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes: (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.*

Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

*L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*

*Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds ("coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.*

*Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.*

Le Produit capitalise ses revenus.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés** Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances libellés en euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 18 mois (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DNCA FINANCE – 19, Place Vendôme - 75001 – PARIS  
Téléphone : +33-158625500 [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

## Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

Période de détention recommandée : 2 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b> Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>8 250 EUR</b>	<b>8 760 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-17,5%	-6,4%
<b>Défavorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 230 EUR</b>	<b>9 230 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-7,7%	-3,9%
<b>Intermédiaire (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 510 EUR</b>	<b>9 510 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-4,9%	-2,5%
<b>Favorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 930 EUR</b>	<b>9 900 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-0,7%	-0,5%

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement effectué entre 2018 et 2020 pour le scénario défavorable, entre 2015 et 2017 pour le scénario intermédiaire et entre 2020 et 2022 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
<b>Coûts Totaux</b>	568 EUR	636 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	5,7%	3,2% chaque année

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,7% avant déduction des coûts et de -2,5% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 21 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	0,7% Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	68 EUR
<b>Frais de transactions</b>	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 2 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 10 années sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres Produits.

## Produit

### Sélection DNCA Sérénité Plus

Part RE - Code AMF : 990000125899

La Société de Gestion Natixis Investment Managers International, qui appartient au Groupe BPCE, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce Produit est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion, [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com) ou en appelant au 01 78 40 98 40. **Les informations clés contenues dans ce document sont à jour au 01/01/2023.**

## En quoi consiste ce Produit ?

**Type** Ce Produit est un Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) qui a la forme juridique d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise). Ce Produit est un portefeuille d'instruments financiers que vous détiendrez collectivement avec d'autres investisseurs et qui sera géré conformément à ses objectifs. Ce Produit est un nourricier qui est donc investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC alors qualifié de maître.

**Echéance** Ce Produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce Produit peut être dissous ou fusionné, dans ce cas vous seriez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

### Objectifs

Le FCPE "Sélection DNCA Sérénité Plus" est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français "DNCA Sérénité Plus", géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître "DNCA SERENITE PLUS" en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.

*L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligatoire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).*

*La stratégie d'investissement du fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extrafinancière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes: (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.*

Le Produit relève de la classification Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

*L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisations jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*

*Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds ("coco bonds") dans la limite de 10% de l'actif net.*

*Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.*

Le Produit capitalise ses revenus.

**L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.**

**Investisseurs de détail visés** Ce produit est ouvert aux salariés et autres bénéficiaires définis dans le cadre du ou des dispositifs d'épargne de leur entreprise; il s'adresse aux investisseurs qui cherchent à diversifier leurs investissements dans des titres obligataires et autres titres de créances libellés en euro; peuvent se permettre d'immobiliser leur capital pendant une période recommandée d'au moins 18 mois (horizon à moyen terme); peuvent supporter des pertes temporaires.

### Informations complémentaires

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Teneur de comptes conservateur de parts :** NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.

**Forme juridique :** FCPE Multi-Entreprises

**Fiscalité :** Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets de votre Produit réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la réglementation fiscale et sociale française.

**Conseil de surveillance :** Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de 2 membres : 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises ; et de 1 membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises.

La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Produit et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.

Le règlement du Produit est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou auprès de votre teneur de compte.

Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Epargnants à l'adresse [www.interepargne.natixis.com/epargnants](http://www.interepargne.natixis.com/epargnants) ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : DNCA FINANCE – 19, Place Vendôme - 75001 – PARIS  
Téléphone : +33-158625500 [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

## Quels sont les risques et que pourriez-vous récupérer en retour ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez ce Produit pendant 2 années.

Ce Produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce Produit est classé 2 sur 7, soit un niveau de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau faible, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres risques importants du Produit non pris en compte dans le calcul du SRI : risque de crédit, risque de liquidité, risque de contrepartie, risques liés aux Impacts des techniques de gestion utilisées.

**Soyez conscient que vous pouvez être impacté par un risque de change. En effet, la devise de ce Produit peut être différente de celle de votre pays. Les remboursements que vous recevrez seront effectués dans la devise de ce Produit qui pourra être différente de celle de votre pays, le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre ces deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

**Ce montant dépend également de la performance future des marchés. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.**

**Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit combinée à celle de l'Indice de Référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.**

Période de détention recommandée : 2 années		Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
Les exemples sont réalisés sur la base d'un investissement de : 10 000 EUR			
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b> Ce Produit ne bénéficie d'aucune Garantie. Vous pouvez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.			
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 020 EUR</b>	<b>9 140 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-9,8%	-4,4%
<b>Défavorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 130 EUR</b>	<b>9 220 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-8,7%	-4,0%
<b>Intermédiaire (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 510 EUR</b>	<b>9 500 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-4,9%	-2,6%
<b>Favorable (*)</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 930 EUR</b>	<b>9 780 EUR</b>
	Rendement annuel moyen	-0,7%	-1,1%

(\*) Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à la classe : 100% Sélection DNCA Sérénité Plus I (C) EUR) effectué entre 2021 et 2022 pour le scénario défavorable, entre 2019 et 2021 pour le scénario intermédiaire et entre 2020 et 2022 pour le scénario favorable.

## Que se passe-t-il si Natixis Investment Managers International ne peut pas vous rembourser ?

Les actifs de votre Produit sont conservés chez le Dépositaire de votre Produit, CACEIS Bank. En cas d'insolvabilité de Natixis Investment Managers International, les actifs de votre Produit ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs de votre Produit a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

## Quels sont les coûts de votre Produit ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0%) ; Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 EUR

	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après 2 années
<b>Coûts Totaux</b>	674 EUR	847 EUR
<b>Incidence des coûts annuel (*)</b>	6,8%	4,4% chaque année

(\*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,8% avant déduction des coûts et de -2,6% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne qui vous distribue le Produit peut percevoir et qui s'élèvent à 77 EUR maximum. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Frais d'entrée</b>	5,0% du montant que vous investissez. Ceci est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le Produit vous informera du montant réel à votre charge.	Jusqu'à 500 EUR
<b>Frais de sortie</b>	Il n'y a aucun frais de sortie.	Néant
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement</b>	1,8%	174 EUR
	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.	
<b>Frais de transactions</b>	0,0% de la valeur de votre investissement. <i>Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons.</i>	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commission de surperformance</b>	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	Néant

## Combien de temps devez-vous conserver ce Produit et pouvez-vous récupérer votre argent de façon anticipée ?

### Période de détention recommandée : 2 années

Cette durée correspond à la période pendant laquelle il vous est conseillé de rester investi pour obtenir un rendement potentiel tout en minimisant le risque de pertes sans tenir compte de la durée de blocage légale de vos avoirs. Cette période est liée à la classe d'actifs de votre Produit, à son objectif de gestion et à sa stratégie d'investissement.

Vous pouvez demander le remboursement des avoirs disponibles de votre Produit tous les jours, toutefois si vous demandez le remboursement avant la fin de la période de détention recommandée, notamment en cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation, vous pourriez recevoir moins que prévu. La durée de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée ni comme une Garantie, ni comme un engagement des performances futures, du rendement de votre Produit et du maintien de son niveau de risque. Elle ne tient pas compte de la durée de blocage légal de vos avoirs.

### Comment pouvez-vous formuler une réclamation ?

Si vous voulez formuler une réclamation, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ClientServicingAM@natixis.com ou envoyer un courrier à Natixis Investment Managers International à l'adresse suivante : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou contacter votre teneur de compte.

### Autres informations pertinentes

Les calculs mensuels des scénarios de performance de votre Produit et ses performances passées représentées sous forme de graphique pour 0 année sont disponibles via le lien : <https://epargnants.interepargne.natixis.fr> ou sur votre espace public ou personnel mis à votre disposition par votre teneur de compte dont les coordonnées figurent sur votre relevé annuel et/ou relevé d'opérations.



28 juin 2024

## SELECTION DNCA SERENITE PLUS

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

### FCPE N°8564

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 548.01  
Valeur liquidative en € : Part I 4.85246

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** 22/03/1996  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Obligations et autres titres de créances libellés en euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

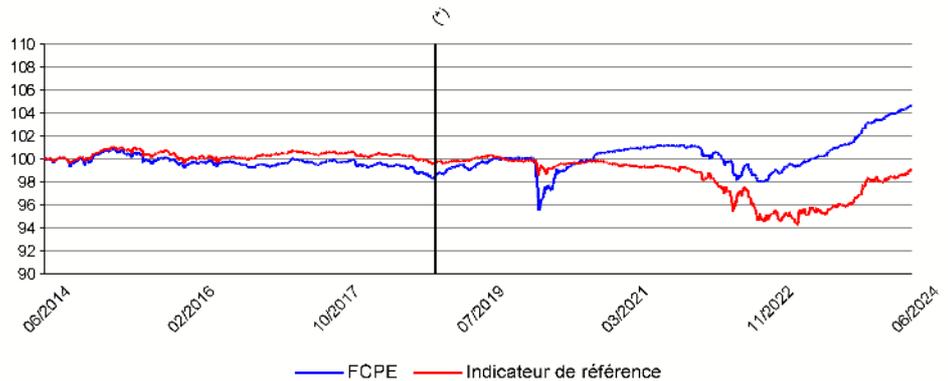
**FRAIS COURANTS:** 0.72%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	31/05/2024	29/12/2023	30/06/2023	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2014
Performance du FCPE	0.34%	1.46%	4.40%	3.65%	5.31%	4.68%
Performance de l'indicateur de référence	0.48%	0.71%	4.01%	-0.23%	-1.04%	-0.95%
Écart de performance	-0.14%	0.75%	0.40%	3.88%	6.35%	5.64%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	1.20%	1.04%	0.46%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-0.08%	-0.21%	-0.10%
Écart de performance	NS	NS	NS	1.28%	1.25%	0.55%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.76%	1.18%	1.68%	1.35%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.33%	1.84%	1.51%	1.18%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 30/06/2014)

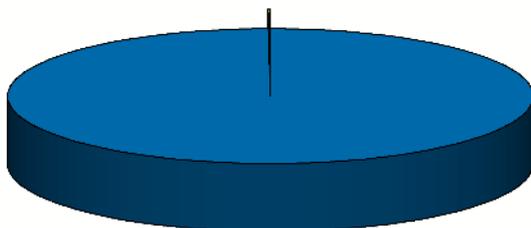


(\*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 07/01/2019 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	4.49%	-2.34%	0.57%	0.43%	1.82%	-1.40%	0.21%	-0.43%	0.09%	0.26%
Performance de l'indicateur de référence	4.02%	-4.36%	-0.79%	-0.15%	0.22%	-0.89%	0.18%	-0.19%	0.44%	0.46%
Écart de performance	0.48%	2.03%	1.35%	0.58%	1.59%	-0.51%	0.04%	-0.24%	-0.35%	-0.20%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 99.88% ■ Monétaire & Liquidités 0.12%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	99.88%	0.00%	99.88%
Monétaires & Liquidités	0.12%	0.00%	0.12%
	100.00%	0.00%	100.00%

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010986323	DNCA SÉRÉNITÉ PLUS I	99.88%
--------------	----------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

Les décisions des banques centrales sont ressorties en ligne avec les anticipations en juin. En revanche, l'incertitude politique a opéré un retour inattendu en France et provoqué une résurgence de la volatilité sur les marchés financiers européens.

En zone euro, la BCE a procédé à sa première baisse de taux d'intérêt directeurs, comme prévu, mais ses nouvelles prévisions d'inflation, légèrement plus élevées que les précédentes pour 2024 et 2025, ont offert peu de visibilité sur les perspectives de politique monétaire dans le courant du second semestre. Outre-Atlantique, face à une inflation élevée, la Réserve Fédérale a estimé qu'il n'y avait toujours pas d'urgence à engager la baisse du taux des Fed Funds. Toutefois, dans sa communication, la banque centrale américaine a pris acte de quelques progrès vers la réalisation de l'objectif d'inflation de 2%, une inflexion notable par rapport à sa précédente analyse qui déplorait l'absence d'avancées. Le président Powell a souligné que la situation s'était normalisée sur le marché du travail et que la demande adressée à l'économie décélérerait graduellement.

L'annonce surprise de la convocation d'élections législatives anticipées en France a brusquement ravivé le risque politique en Europe. Les programmes des partis et alliances susceptibles de former le prochain gouvernement risquant de modifier la trajectoire de la dette publique attendue jusqu'alors, les taux de rendement exigés par les investisseurs sur les emprunts d'Etat français sont nettement remontés par rapport aux taux demandés sur les obligations de l'état allemand de mêmes maturités. Les tensions sur la dette souveraine française, mais également sur les dettes des pays du Sud de l'Europe ont pesé sur le secteur bancaire et sur les marchés d'actions de la zone euro.

Dans ce contexte de rebond des anticipations d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis au second semestre et de défiance vis-à-vis des économies d'Europe du Sud, les taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans se sont repliés aux Etats-Unis, en Allemagne et, plus généralement, en Europe du Nord tandis qu'ils montaient en France et en Italie notamment. Le rendement du T-Note américain s'est établi à 4,40%, en recul de 10 points de base. En zone euro, le rendement du Bund allemand a reflué à 2,50% (-0,16%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,30% (+0,16%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est élargi de 26 points à 157 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a affiché un gain de 0,58%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 0,49% et 0,72%.

En juin, l'indice ESTR Capitalisé a enregistré une performance de 0,29%.

Soutenue par le dynamisme de son secteur technologique et des espoirs de baisse des taux directeurs, la bourse américaine est restée bien orientée en juin au moment où l'Europe était pénalisée par l'incertitude politique. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe -0,98% (dont zone euro -2,47% et Europe hors zone euro +0,60%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +4,37% (dont Etats-Unis +4,88%, Japon +0,57% et Emergents +5,29%). Les marchés émergents ont bénéficié de la bonne tenue des places taiwanaise, coréenne et indienne.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.
- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.  
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.  
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.  
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).  
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).  
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



28 juin 2024

## SELECTION DNCA SERENITE PLUS Part A1

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

### FCPE N°7157

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 548.01  
Valeur liquidative en € : Part A1 3.14774

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Obligations et autres titres de créances libellés en euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

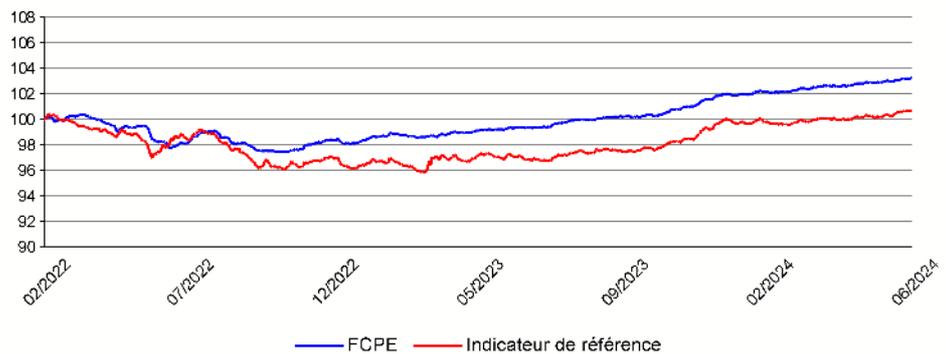
**FRAIS COURANTS:** 1.53%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	31/05/2024	29/12/2023	30/06/2023			24/02/2022
Performance du FCPE	0.30%	1.20%	3.88%	-	-	3.20%
Performance de l'indicateur de référence	0.48%	0.71%	4.01%	-	-	0.67%
Écart de performance	-0.18%	0.50%	-0.13%	-	-	2.54%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	1.36%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	0.28%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	1.07%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.76%	-	-	1.25%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.33%	-	-	2.00%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

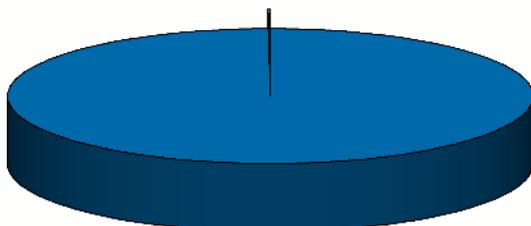
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 24/02/2022)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	3.97%									
Performance de l'indicateur de référence	4.02%									
Écart de performance	-0.05%									

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 99.88% ■ Monétaire & Liquidités 0.12%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	99.88%	0.00%	99.88%
Monétaires & Liquidités	0.12%	0.00%	0.12%
	100.00%	0.00%	100.00%

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010986323	DNCA SÉRÉNITÉ PLUS I	99.88%
--------------	----------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

Les décisions des banques centrales sont ressorties en ligne avec les anticipations en juin. En revanche, l'incertitude politique a opéré un retour inattendu en France et provoqué une résurgence de la volatilité sur les marchés financiers européens.

En zone euro, la BCE a procédé à sa première baisse de taux d'intérêt directeurs, comme prévu, mais ses nouvelles prévisions d'inflation, légèrement plus élevées que les précédentes pour 2024 et 2025, ont offert peu de visibilité sur les perspectives de politique monétaire dans le courant du second semestre. Outre-Atlantique, face à une inflation élevée, la Réserve Fédérale a estimé qu'il n'y avait toujours pas d'urgence à engager la baisse du taux des Fed Funds. Toutefois, dans sa communication, la banque centrale américaine a pris acte de quelques progrès vers la réalisation de l'objectif d'inflation de 2%, une inflexion notable par rapport à sa précédente analyse qui déplorait l'absence d'avancées. Le président Powell a souligné que la situation s'était normalisée sur le marché du travail et que la demande adressée à l'économie décélérerait graduellement.

L'annonce surprise de la convocation d'élections législatives anticipées en France a brusquement ravivé le risque politique en Europe. Les programmes des partis et alliances susceptibles de former le prochain gouvernement risquant de modifier la trajectoire de la dette publique attendue jusqu'alors, les taux de rendement exigés par les investisseurs sur les emprunts d'Etat français sont nettement remontés par rapport aux taux demandés sur les obligations de l'état allemand de mêmes maturités. Les tensions sur la dette souveraine française, mais également sur les dettes des pays du Sud de l'Europe ont pesé sur le secteur bancaire et sur les marchés d'actions de la zone euro.

Dans ce contexte de rebond des anticipations d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis au second semestre et de défiance vis-à-vis des économies d'Europe du Sud, les taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans se sont repliés aux Etats-Unis, en Allemagne et, plus généralement, en Europe du Nord tandis qu'ils montaient en France et en Italie notamment. Le rendement du T-Note américain s'est établi à 4,40%, en recul de 10 points de base. En zone euro, le rendement du Bund allemand a reflué à 2,50% (-0,16%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,30% (+0,16%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est élargi de 26 points à 157 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a affiché un gain de 0,58%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 0,49% et 0,72%.

En juin, l'indice ESTR Capitalisé a enregistré une performance de 0,29%.

Soutenue par le dynamisme de son secteur technologique et des espoirs de baisse des taux directeurs, la bourse américaine est restée bien orientée en juin au moment où l'Europe était pénalisée par l'incertitude politique. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe -0,98% (dont zone euro -2,47% et Europe hors zone euro +0,60%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +4,37% (dont Etats-Unis +4,88%, Japon +0,57% et Emergents +5,29%). Les marchés émergents ont bénéficié de la bonne tenue des places taiwanaise, coréenne et indienne.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.
- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.  
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.  
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.  
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).  
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).  
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



28 juin 2024

## SELECTION DNCA SERENITE PLUS Part A2

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

### FCPE N°7158

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 548.01  
Valeur liquidative en € : Part A2 3.15787

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Obligations et autres titres de créances libellés en euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

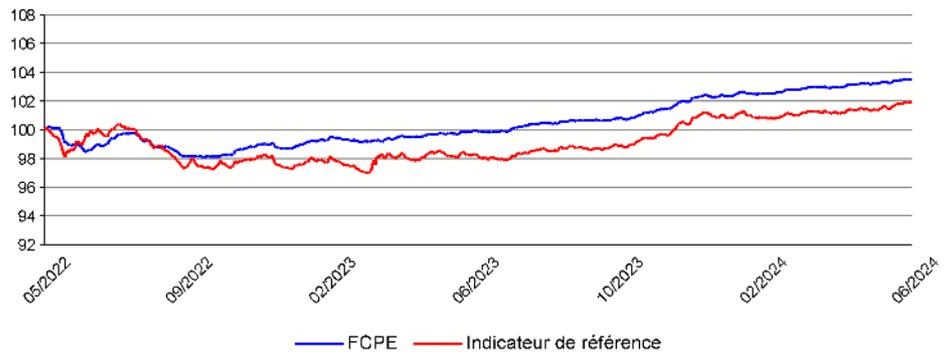
**FRAIS COURANTS:** 1.74%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	31/05/2024	29/12/2023	30/06/2023			24/05/2022
Performance du FCPE	0.29%	1.10%	3.66%	-	-	3.54%
Performance de l'indicateur de référence	0.48%	0.71%	4.01%	-	-	1.90%
Écart de performance	-0.19%	0.39%	-0.34%	-	-	1.64%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	1.67%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	0.90%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	0.77%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.76%	-	-	1.24%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.33%	-	-	1.98%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

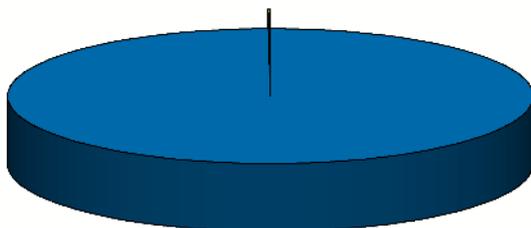
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 24/05/2022)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	3.75%									
Performance de l'indicateur de référence	4.02%									
Écart de performance	-0.27%									

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 99.88% ■ Monétaire & Liquidités 0.12%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	99.88%	0.00%	99.88%
Monétaires & Liquidités	0.12%	0.00%	0.12%
	100.00%	0.00%	100.00%

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010986323	DNCA SÉRÉNITÉ PLUS I	99.88%
--------------	----------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

Les décisions des banques centrales sont ressorties en ligne avec les anticipations en juin. En revanche, l'incertitude politique a opéré un retour inattendu en France et provoqué une résurgence de la volatilité sur les marchés financiers européens.

En zone euro, la BCE a procédé à sa première baisse de taux d'intérêt directeurs, comme prévu, mais ses nouvelles prévisions d'inflation, légèrement plus élevées que les précédentes pour 2024 et 2025, ont offert peu de visibilité sur les perspectives de politique monétaire dans le courant du second semestre. Outre-Atlantique, face à une inflation élevée, la Réserve Fédérale a estimé qu'il n'y avait toujours pas d'urgence à engager la baisse du taux des Fed Funds. Toutefois, dans sa communication, la banque centrale américaine a pris acte de quelques progrès vers la réalisation de l'objectif d'inflation de 2%, une inflexion notable par rapport à sa précédente analyse qui déplorait l'absence d'avancées. Le président Powell a souligné que la situation s'était normalisée sur le marché du travail et que la demande adressée à l'économie décélérerait graduellement.

L'annonce surprise de la convocation d'élections législatives anticipées en France a brusquement ravivé le risque politique en Europe. Les programmes des partis et alliances susceptibles de former le prochain gouvernement risquant de modifier la trajectoire de la dette publique attendue jusqu'alors, les taux de rendement exigés par les investisseurs sur les emprunts d'Etat français sont nettement remontés par rapport aux taux demandés sur les obligations de l'état allemand de mêmes maturités. Les tensions sur la dette souveraine française, mais également sur les dettes des pays du Sud de l'Europe ont pesé sur le secteur bancaire et sur les marchés d'actions de la zone euro.

Dans ce contexte de rebond des anticipations d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis au second semestre et de défiance vis-à-vis des économies d'Europe du Sud, les taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans se sont repliés aux Etats-Unis, en Allemagne et, plus généralement, en Europe du Nord tandis qu'ils montaient en France et en Italie notamment. Le rendement du T-Note américain s'est établi à 4,40%, en recul de 10 points de base. En zone euro, le rendement du Bund allemand a reflué à 2,50% (-0,16%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,30% (+0,16%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est élargi de 26 points à 157 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a affiché un gain de 0,58%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 0,49% et 0,72%.

En juin, l'indice ESTR Capitalisé a enregistré une performance de 0,29%.

Soutenue par le dynamisme de son secteur technologique et des espoirs de baisse des taux directeurs, la bourse américaine est restée bien orientée en juin au moment où l'Europe était pénalisée par l'incertitude politique. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe -0,98% (dont zone euro -2,47% et Europe hors zone euro +0,60%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +4,37% (dont Etats-Unis +4,88%, Japon +0,57% et Emergents +5,29%). Les marchés émergents ont bénéficié de la bonne tenue des places taiwanaise, coréenne et indienne.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.  
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.  
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.  
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).  
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).  
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



28 juin 2024

## SELECTION DNCA SERENITE PLUS Part CO

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

### FCPE N°7222

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 548.01  
Valeur liquidative en € : Part CO 3.14788

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément**  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Obligations et autres titres de créances libellés en euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

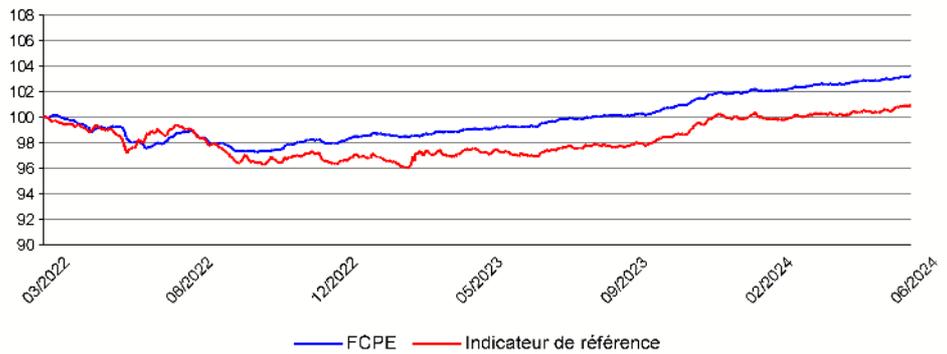
**FRAIS COURANTS:** 1.68%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	31/05/2024	29/12/2023	30/06/2023			22/03/2022
Performance du FCPE	0.31%	1.25%	3.98%	-	-	3.21%
Performance de l'indicateur de référence	0.48%	0.71%	4.01%	-	-	0.89%
Écart de performance	-0.17%	0.55%	-0.02%	-	-	2.32%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	1.40%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	0.39%
Écart de performance	NS	NS	NS	-	-	1.01%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.76%	-	-	1.26%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.33%	-	-	1.98%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

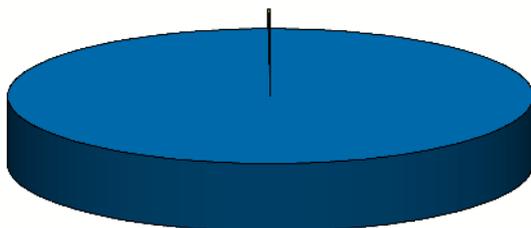
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 22/03/2022)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	4.07%									
Performance de l'indicateur de référence	4.02%									
Écart de performance	0.06%									

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 99.88% ■ Monétaire & Liquidités 0.12%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	99.88%	0.00%	99.88%
Monétaires & Liquidités	0.12%	0.00%	0.12%
	100.00%	0.00%	100.00%

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010986323	DNCA SÉRÉNITÉ PLUS I	99.88%
--------------	----------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

Les décisions des banques centrales sont ressorties en ligne avec les anticipations en juin. En revanche, l'incertitude politique a opéré un retour inattendu en France et provoqué une résurgence de la volatilité sur les marchés financiers européens.

En zone euro, la BCE a procédé à sa première baisse de taux d'intérêt directeurs, comme prévu, mais ses nouvelles prévisions d'inflation, légèrement plus élevées que les précédentes pour 2024 et 2025, ont offert peu de visibilité sur les perspectives de politique monétaire dans le courant du second semestre. Outre-Atlantique, face à une inflation élevée, la Réserve Fédérale a estimé qu'il n'y avait toujours pas d'urgence à engager la baisse du taux des Fed Funds. Toutefois, dans sa communication, la banque centrale américaine a pris acte de quelques progrès vers la réalisation de l'objectif d'inflation de 2%, une inflexion notable par rapport à sa précédente analyse qui déplorait l'absence d'avancées. Le président Powell a souligné que la situation s'était normalisée sur le marché du travail et que la demande adressée à l'économie décélérerait graduellement.

L'annonce surprise de la convocation d'élections législatives anticipées en France a brusquement ravivé le risque politique en Europe. Les programmes des partis et alliances susceptibles de former le prochain gouvernement risquant de modifier la trajectoire de la dette publique attendue jusqu'alors, les taux de rendement exigés par les investisseurs sur les emprunts d'Etat français sont nettement remontés par rapport aux taux demandés sur les obligations de l'état allemand de mêmes maturités. Les tensions sur la dette souveraine française, mais également sur les dettes des pays du Sud de l'Europe ont pesé sur le secteur bancaire et sur les marchés d'actions de la zone euro.

Dans ce contexte de rebond des anticipations d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis au second semestre et de défiance vis-à-vis des économies d'Europe du Sud, les taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans se sont repliés aux Etats-Unis, en Allemagne et, plus généralement, en Europe du Nord tandis qu'ils montaient en France et en Italie notamment. Le rendement du T-Note américain s'est établi à 4,40%, en recul de 10 points de base. En zone euro, le rendement du Bund allemand a reflué à 2,50% (-0,16%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,30% (+0,16%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est élargi de 26 points à 157 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a affiché un gain de 0,58%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 0,49% et 0,72%.

En juin, l'indice ESTR Capitalisé a enregistré une performance de 0,29%.

Soutenue par le dynamisme de son secteur technologique et des espoirs de baisse des taux directeurs, la bourse américaine est restée bien orientée en juin au moment où l'Europe était pénalisée par l'incertitude politique. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe -0,98% (dont zone euro -2,47% et Europe hors zone euro +0,60%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +4,37% (dont Etats-Unis +4,88%, Japon +0,57% et Emergents +5,29%). Les marchés émergents ont bénéficié de la bonne tenue des places taiwanaise, coréenne et indienne.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.
- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.  
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.  
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.  
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).  
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).  
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



28 juin 2024

## SELECTION DNCA SERENITE PLUS I2

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

### FCPE N°7564

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 548.01  
Valeur liquidative en € : Part I2 3.36075

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** 22/03/1996  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Obligations et autres titres de créances libellés en euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

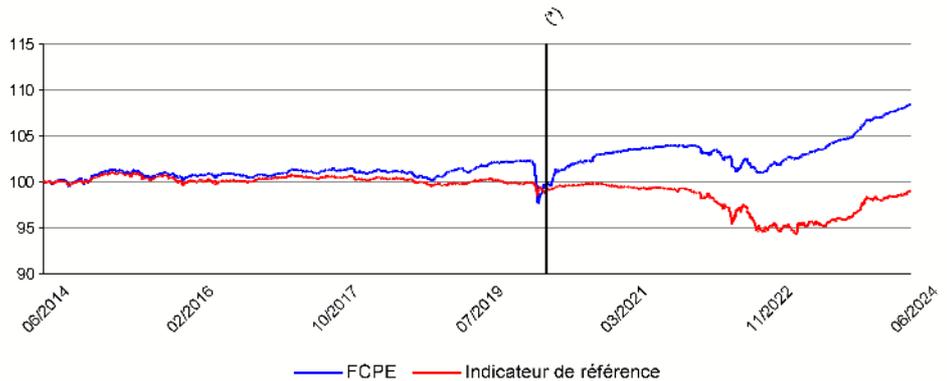
**FRAIS COURANTS:** 0.41%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	31/05/2024	29/12/2023	30/06/2023	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2014
Performance du FCPE	0.36%	1.61%	4.72%	4.61%	6.94%	8.45%
Performance de l'indicateur de référence	0.48%	0.71%	4.01%	-0.23%	-1.04%	-0.95%
Écart de performance	-0.12%	0.90%	0.71%	4.84%	7.98%	9.41%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	1.51%	1.35%	0.81%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-0.08%	-0.21%	-0.10%
Écart de performance	NS	NS	NS	1.59%	1.56%	0.91%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.76%	1.18%	1.67%	1.35%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.33%	1.84%	1.51%	1.18%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 30/06/2014)

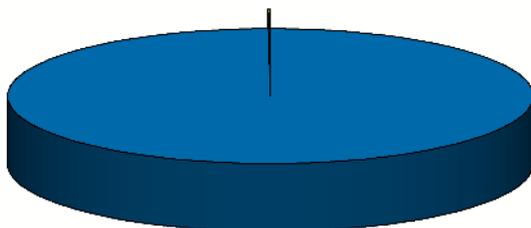


(\*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 24/04/2020 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	4.81%	-2.03%	0.87%	0.74%	2.13%	-1.10%	0.52%	-0.13%	0.71%	0.88%
Performance de l'indicateur de référence	4.02%	-4.36%	-0.79%	-0.15%	0.22%	-0.89%	0.18%	-0.19%	0.44%	0.46%
Écart de performance	0.79%	2.34%	1.66%	0.89%	1.90%	-0.21%	0.34%	0.06%	0.27%	0.42%

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 99.88% ■ Monétaire & Liquidités 0.12%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	99.88%	0.00%	99.88%
Monétaires & Liquidités	0.12%	0.00%	0.12%
	100.00%	0.00%	100.00%

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010986323	DNCA SÉRÉNITÉ PLUS I	99.88%
--------------	----------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

Les décisions des banques centrales sont ressorties en ligne avec les anticipations en juin. En revanche, l'incertitude politique a opéré un retour inattendu en France et provoqué une résurgence de la volatilité sur les marchés financiers européens.

En zone euro, la BCE a procédé à sa première baisse de taux d'intérêt directeurs, comme prévu, mais ses nouvelles prévisions d'inflation, légèrement plus élevées que les précédentes pour 2024 et 2025, ont offert peu de visibilité sur les perspectives de politique monétaire dans le courant du second semestre. Outre-Atlantique, face à une inflation élevée, la Réserve Fédérale a estimé qu'il n'y avait toujours pas d'urgence à engager la baisse du taux des Fed Funds. Toutefois, dans sa communication, la banque centrale américaine a pris acte de quelques progrès vers la réalisation de l'objectif d'inflation de 2%, une inflexion notable par rapport à sa précédente analyse qui déplorait l'absence d'avancées. Le président Powell a souligné que la situation s'était normalisée sur le marché du travail et que la demande adressée à l'économie décélérerait graduellement.

L'annonce surprise de la convocation d'élections législatives anticipées en France a brusquement ravivé le risque politique en Europe. Les programmes des partis et alliances susceptibles de former le prochain gouvernement risquant de modifier la trajectoire de la dette publique attendue jusqu'alors, les taux de rendement exigés par les investisseurs sur les emprunts d'Etat français sont nettement remontés par rapport aux taux demandés sur les obligations de l'état allemand de mêmes maturités. Les tensions sur la dette souveraine française, mais également sur les dettes des pays du Sud de l'Europe ont pesé sur le secteur bancaire et sur les marchés d'actions de la zone euro.

Dans ce contexte de rebond des anticipations d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis au second semestre et de défiance vis-à-vis des économies d'Europe du Sud, les taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans se sont repliés aux Etats-Unis, en Allemagne et, plus généralement, en Europe du Nord tandis qu'ils montaient en France et en Italie notamment. Le rendement du T-Note américain s'est établi à 4,40%, en recul de 10 points de base. En zone euro, le rendement du Bund allemand a reflué à 2,50% (-0,16%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,30% (+0,16%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est élargi de 26 points à 157 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a affiché un gain de 0,58%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 0,49% et 0,72%.

En juin, l'indice ESTR Capitalisé a enregistré une performance de 0,29%.

Soutenue par le dynamisme de son secteur technologique et des espoirs de baisse des taux directeurs, la bourse américaine est restée bien orientée en juin au moment où l'Europe était pénalisée par l'incertitude politique. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe -0,98% (dont zone euro -2,47% et Europe hors zone euro +0,60%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +4,37% (dont Etats-Unis +4,88%, Japon +0,57% et Emergents +5,29%). Les marchés émergents ont bénéficié de la bonne tenue des places taiwanaise, coréenne et indienne.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.
- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.
- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.  
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.  
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.  
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).  
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).  
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.



28 juin 2024

## SELECTION DNCA SERENITE PLUS Part RE

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligatoire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

### FCPE N°5564

#### CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 548.01  
Valeur liquidative en € : Part RE 3.06897

#### DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

#### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



#### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

#### CARACTÉRISTIQUES

**Date d'agrément** 22/03/1996  
**Devise du fonds** EUR  
**Type de fonds** FCPE  
**Valorisation** Quotidienne  
**Dépositaire** CACEIS Bank  
**Société de gestion** NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL  
**Classification AMF** Obligations et autres titres de créances libellés en euro

#### PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

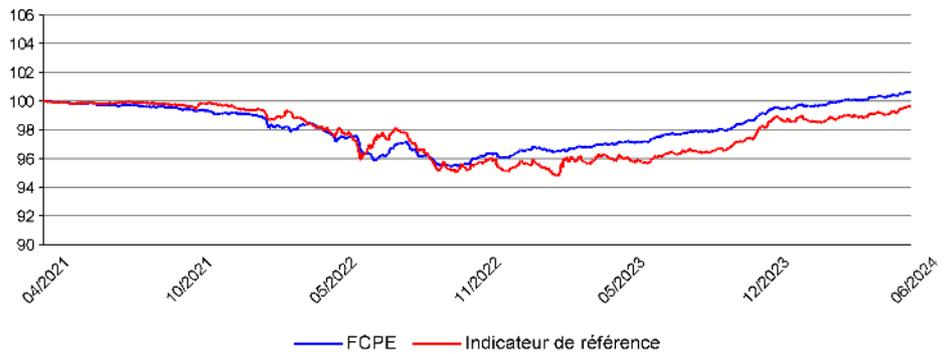
**FRAIS COURANTS:** 1.83%

### PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	Création
Depuis le	31/05/2024	29/12/2023	30/06/2023	30/06/2021		07/04/2021
Performance du FCPE	0.28%	1.05%	3.57%	0.87%	-	0.62%
Performance de l'indicateur de référence	0.48%	0.71%	4.01%	-0.23%	-	-0.40%
Écart de performance	-0.20%	0.35%	-0.44%	1.10%	-	1.02%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	0.29%	-	0.19%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-0.08%	-	-0.12%
Écart de performance	NS	NS	NS	0.37%	-	0.32%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.76%	1.18%	-	1.14%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.33%	1.84%	-	1.78%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

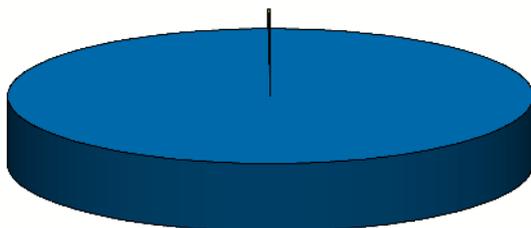
### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100 au 07/04/2021)



### PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Performance du FCPE	3.66%	-3.10%								
Performance de l'indicateur de référence	4.02%	-4.36%								
Écart de performance	-0.36%	1.26%								

### RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Obligations Euro 99.88% ■ Monétaire & Liquidités 0.12%

### EXPOSITION PAR TYPE D'ACTIFS (en %)

	Répartition*	Dérivés	Exposition**
Obligations	99.88%	0.00%	99.88%
Monétaires & Liquidités	0.12%	0.00%	0.12%
	100.00%	0.00%	100.00%

\* En % de l'actif net \*\* Y compris les positions en dérivés

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds



## PRINCIPALES LIGNES (FONDS MAÎTRE)

FR0010986323	DNCA SÉRÉNITÉ PLUS I	99.88%
--------------	----------------------	--------

## COMMENTAIRE DE GESTION

Les décisions des banques centrales sont ressorties en ligne avec les anticipations en juin. En revanche, l'incertitude politique a opéré un retour inattendu en France et provoqué une résurgence de la volatilité sur les marchés financiers européens.

En zone euro, la BCE a procédé à sa première baisse de taux d'intérêt directeurs, comme prévu, mais ses nouvelles prévisions d'inflation, légèrement plus élevées que les précédentes pour 2024 et 2025, ont offert peu de visibilité sur les perspectives de politique monétaire dans le courant du second semestre. Outre-Atlantique, face à une inflation élevée, la Réserve Fédérale a estimé qu'il n'y avait toujours pas d'urgence à engager la baisse du taux des Fed Funds. Toutefois, dans sa communication, la banque centrale américaine a pris acte de quelques progrès vers la réalisation de l'objectif d'inflation de 2%, une inflexion notable par rapport à sa précédente analyse qui déplorait l'absence d'avancées. Le président Powell a souligné que la situation s'était normalisée sur le marché du travail et que la demande adressée à l'économie décélérerait graduellement.

L'annonce surprise de la convocation d'élections législatives anticipées en France a brusquement ravivé le risque politique en Europe. Les programmes des partis et alliances susceptibles de former le prochain gouvernement risquant de modifier la trajectoire de la dette publique attendue jusqu'alors, les taux de rendement exigés par les investisseurs sur les emprunts d'Etat français sont nettement remontés par rapport aux taux demandés sur les obligations de l'état allemand de mêmes maturités. Les tensions sur la dette souveraine française, mais également sur les dettes des pays du Sud de l'Europe ont pesé sur le secteur bancaire et sur les marchés d'actions de la zone euro.

Dans ce contexte de rebond des anticipations d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis au second semestre et de défiance vis-à-vis des économies d'Europe du Sud, les taux de rendement des emprunts d'Etat à 10 ans se sont repliés aux Etats-Unis, en Allemagne et, plus généralement, en Europe du Nord tandis qu'ils montaient en France et en Italie notamment. Le rendement du T-Note américain s'est établi à 4,40%, en recul de 10 points de base. En zone euro, le rendement du Bund allemand a reflué à 2,50% (-0,16%) tandis que celui de l'OAT française a atteint 3,30% (+0,16%). L'écart de rendement entre l'Italie et l'Allemagne s'est élargi de 26 points à 157 points de base.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate 3-5 ans, de maturité plus courte et moins sensible, a affiché un gain de 0,58%. Les composantes Souverains et Entreprises de cet indice ont progressé de, respectivement, 0,49% et 0,72%.

En juin, l'indice ESTR Capitalisé a enregistré une performance de 0,29%.

Soutenue par le dynamisme de son secteur technologique et des espoirs de baisse des taux directeurs, la bourse américaine est restée bien orientée en juin au moment où l'Europe était pénalisée par l'incertitude politique. Exprimés en euro, les indices MSCI des grands marchés d'actions développés et émergents ont évolué comme suit : Europe -0,98% (dont zone euro -2,47% et Europe hors zone euro +0,60%) et Monde, émergents inclus, hors Europe +4,37% (dont Etats-Unis +4,88%, Japon +0,57% et Emergents +5,29%). Les marchés émergents ont bénéficié de la bonne tenue des places taiwanaise, coréenne et indienne.



## GLOSSAIRE

### INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DIC.

### INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIPs, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

### RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

### DÉRIVÉS

Instruments financiers dont les prix dépendent de celui d'autres instruments (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

### PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

### VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

### FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

### Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clés » (DIC) disponible sur votre Espace Personnel du site internet [www.interepargne.natixis.fr](http://www.interepargne.natixis.fr).

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com).

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Intérépargne et de Natixis Investment Managers International.

Au 30 juin 2024, le fonds Sélection DNCA Sérénité Plus a été investi à hauteur de 99.85% dans son fonds maître, DNCA Sérénité Plus.

Les informations ci-dessous concernent donc le fonds maître.

## Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

**Dénomination du produit :** Sélection DNCA Sérénité Plus

**Identifiant d'entité juridique :** 969500U4MIMS1RCGQJ68

### Caractéristiques environnementales et / ou sociales

#### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li><li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li></ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60,7% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li><li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 26,3%</li><li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social 34,3%</li></ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> :	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du compartiment s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics, comme le pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de notation du pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le compartiment n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

• **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO<sub>2</sub>/M\$ investi) du portefeuille du compartiment.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « *Worst Offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 28/06/2024**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
Note Responsabilité ABA	4,93/10
Exposition à la transition vers une économie durable	18,86% de CA
% Exposition aux ODD	18,86% de CA
Empreinte carbone	282
Intensité carbone	877
% dans la liste des « <i>Worst Offenders</i> »	0%

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics basé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » basé sur le mix énergétique et son évolution, l'intensité carbone et le stock de ressources.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille dans les normes internationales offensives sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics au 28/06/2024**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité	
Notation ABA publique	5,41/10	
Profil « Climat » / Mix Energétique	Bio et déchets	7,76%
	Renouvelable	6,72%
	Hydraulique	1,45%
	Géothermie	1,30%
	Nucléaire	8,43%
	Pétrole brut et GNL	40,66%
	Gaz naturel	29,76%
	Charbon	3,92%
Tourbe	0,00%	
Intensité carbone	233	
% dans les normes internationales offensives	0%	

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les données 2023 et 2024 ne sont pas comparables puisque ces dernières sont calculées sur une base trimestrielle.

Au titre de l'exercice, la note moyenne de responsabilité d'entreprise est restée stable sur la période à 4.9 / 10 ; tous les émetteurs en portefeuille respectent la note minimale de (2/10).

L'exposition aux transitions durables a augmenté (+4 points : de 14,6% à 18,9%). Ce résultat s'explique par l'amélioration de la transparence des entreprises et l'implémentation de la taxonomie.

Aucune société appartenant à la liste Worst Offender n'est présente dans le portefeuille.

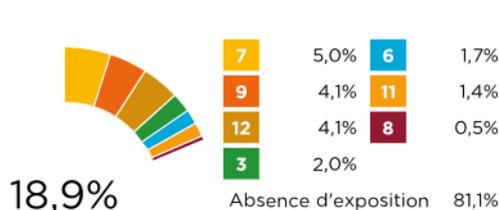
• **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

**Exposition aux ODD**  
(% de chiffre d'affaires)



1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « *Worst Offenders* » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Au 28 juin 2024, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « *Worst Offenders* » après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « *Worst Offenders* », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « *Worst Offenders* ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Pour les émetteurs publics, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principales incidences négatives a été intégrée à la notation pays ;
- La société de gestion a mis en place une politique de la gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer les contributions au changement climatique (intensité carbone) et les problématiques sociales (pays soumis à des violations des droits sociaux, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen de corruption).

### Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Ind. de réf.	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	75%	22 018	70%	1 997
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	75%	5 406	70%	302
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	75%	216 226	70%	13 937
PAI Corpo 1T - Émissions de GES totale	T CO <sub>2</sub>	75%	242 102	70%	16 250
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /millions d'euros investis	75%	282	70%	126
PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO <sub>2</sub> /EUR millions de CA	91%	877	98%	1 217
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		4%	4%	7%	3%
PAI Corpo 5 - Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		86%	57%	94%	62%
PAI Corpo 6_TOTAL - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique NACE	GWh/EUR millions de CA	86%	0,1	94%	0,2
PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		86%	6%	94%	3%
PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	0%	7	1%	2 771
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux	74%	489 536	69%	634 772
PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		91%	0%	96%	0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE		87%	1%	96%	1%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé		63%	14%	77%	15%
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		87%	40%	89%	39%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		91%	0%	96%	0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR millions de CA	5%	3	3%	0
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		4%	0%	2%	0%
PAI Corpo OPT_3 - Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies		26%	104	14%	5
PAI_GOVIES_1 - Intensité de GES (govies)	Tons of CO <sub>2</sub> e emissions per EUR million GDP	100%	233	84%	209
PAI_GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		100%	0	84%	2
PAI_GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		100%	0%	84%	1%
PAI_GOVIES_OPT_1 - Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental					
PAI_GOVIES_OPT_2 - Score moyen en matière de corruption	Score (0 to 100)	100%	59	84%	67
PAI_GOVIES_OPT_3 - Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Score (0 to 100)	100%	33	84%	32

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 28 juin 2024 :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence (2024).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Spain Government Inflation Linked Bond	Obligations d'État	3,51%	Espagne
Intesa Sanpaolo SpA	Banques	3,33%	Italie
Banco Santander SA	Banques	2,77%	Espagne
CaixaBank SA	Banques	2,30%	Espagne
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Banques	2,05%	Espagne
RCI Banque SA	Banques	2,03%	France
Traton Finance Luxembourg SA	Biens et services industriels	2,03%	Allemagne
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	Obligations d'État	1,86%	Italie
Societe Generale SA	Banques	1,61%	France
BNP Paribas SA	Banques	1,60%	France
Unicaja Banco SA	Banques	1,46%	Espagne
Banco BPM SpA	Banques	1,42%	Italie
Telecom Italia SpA/Milano	Télécommunications	1,41%	Italie
Orano SA	Matières premières	1,40%	France
Ford Motor Credit Co LLC	Automobiles et équipementiers	1,39%	USA



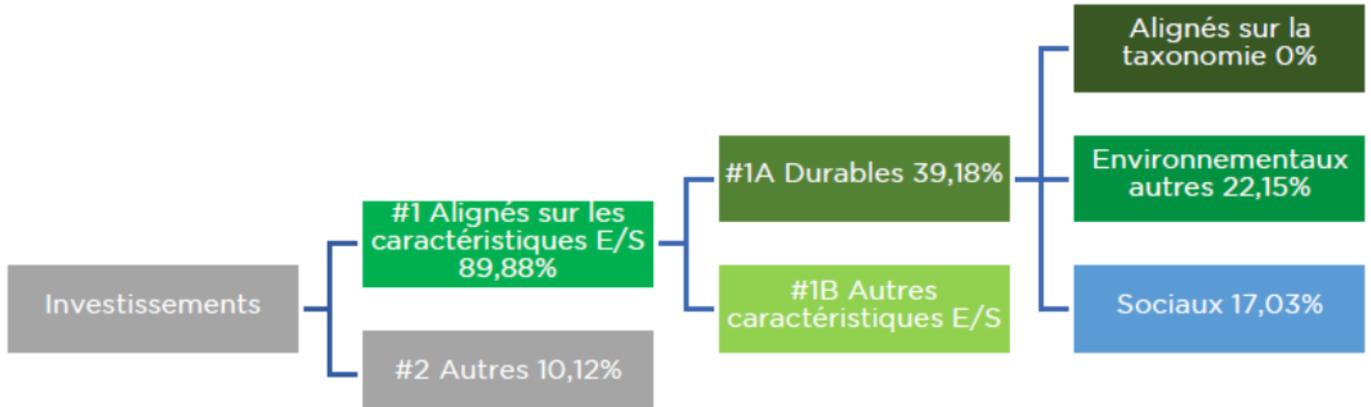
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

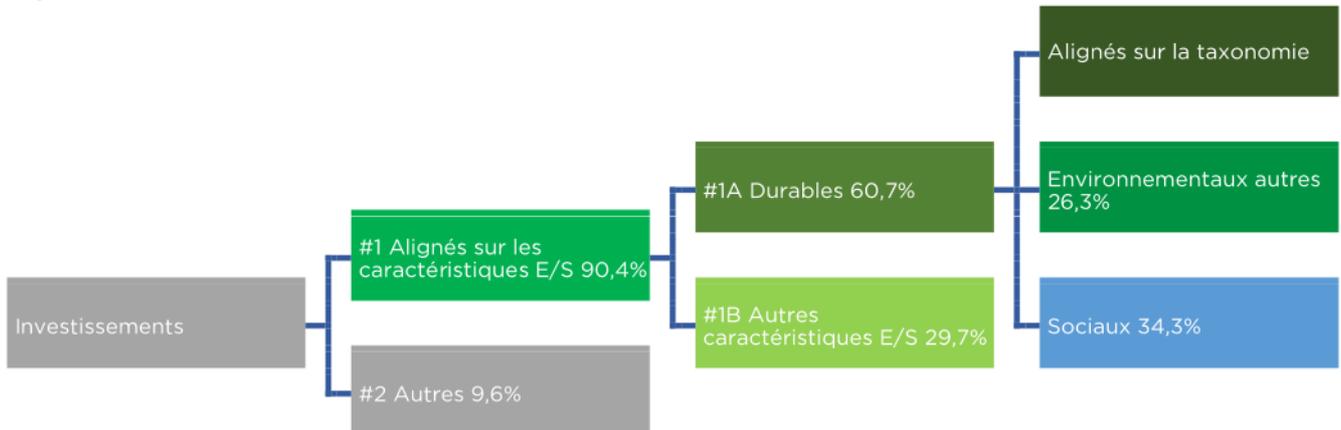
Au 28 juin 2024, le fonds a investi 90,4% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 60,7% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

### • Quelle était l'allocation des actifs ?

#### A juin 2023



#### A juin 2024



Au titre de l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

**Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :**

<b>Secteur</b>	<b>% AUM</b>
Banques	33,21%
Biens et services industriels	11,42%
Automobiles et équipementiers	6,13%
Produits et services de consommation	6,02%
Télécommunications	5,85%
Services aux collectivités	5,51%
Obligations d'État	5,38%
Services financiers	4,38%
Santé	2,90%
Bâtiment et matériaux de construction	2,89%
Chimie	1,91%
Matières premières	1,40%
Voyages et loisirs	1,01%
Agroalimentaire, boisson et tabac	0,96%
Énergie	0,80%
Technologie	0,60%
Médias	0,56%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

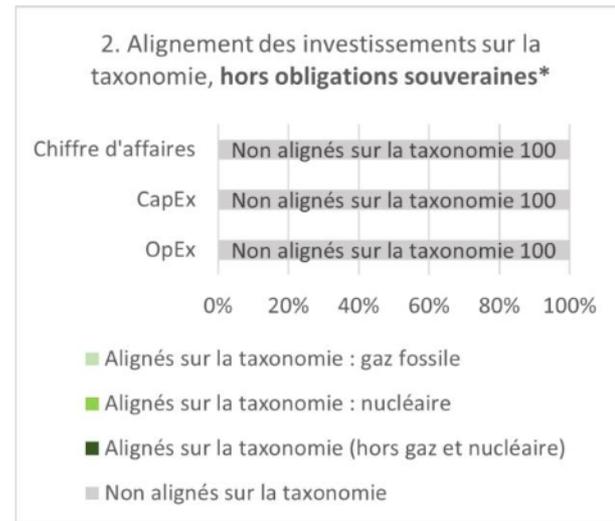
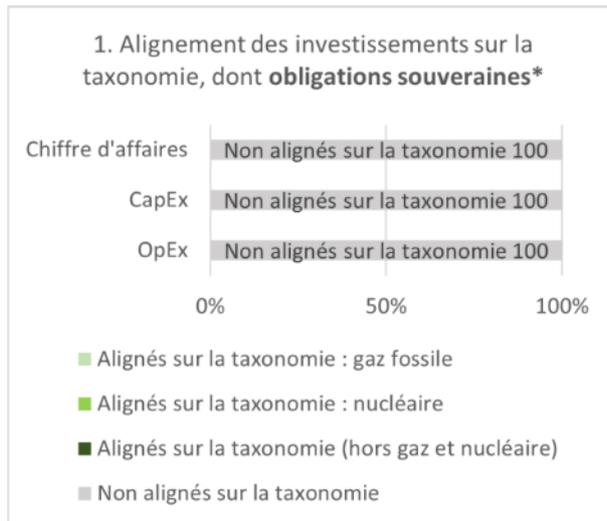
Au titre de l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables** aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Le compartiment a investi 26,3% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a investi 34,3% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *Worst Offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Exemple d'engagement : La trajectoire de décarbonation de DNCA Finance passe principalement par la décarbonation de ses investissements, nous avons ciblé TotalEnergies dans le cadre de notre campagne d'engagement sur le suivi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La société affirme son ambition de rester Best in Class dans l'industrie sur les objectifs de Neutralité Carbone. Le pilotage de la trajectoire carbone est au cœur de la stratégie du groupe (CAPEX importants dans les renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique des installations existantes, une vision long terme du mix énergétique alignée AIE avec prise en compte des Kg CO<sub>2</sub> e/bep pour chaque nouveau projet ou nouvelle acquisition).

Les sujets et enjeux liés à la trajectoire de décarbonation nous semblent bien maîtrisés par le groupe et les cibles court et moyen termes atteignables.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## **DNCA SERENITE PLUS**

Exercice du 01/07/2023 au 28/06/2024

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

## **L'objectif de gestion**

L'objectif de gestion du Fonds est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

## **Stratégie d'investissement**

La stratégie d'investissement du Fonds consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées. Le Fonds répond aux critères d'une gestion Responsable. Ainsi, le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des émetteurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise :

(i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la Société de Gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extrafinancier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20 %. L'analyse extra-financière est menée sur 90 % au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) une sélection de l'univers basée sur une approche financière et extra-financière, (ii) le calibrage de la duration modifiée et du risque de crédit global du Fonds et (iii) l'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés. Le Fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100 % de l'actif net ; OPCVM monétaires jusqu'à 10 % de l'actif net ; actions de toute capitalisation (directement ou via la détention ou la conversion d'obligations convertibles) jusqu'à 10 % de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.

Le Fonds peut recourir à des contingent convertibles bonds ("Coco bonds") dans la limite de 10 % de l'actif net.

Jusqu'à 100 % de son actif net, le Fonds peut recourir à des instruments financiers à terme (exemples: options, futures, swap de taux simple) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux, et à des titres intégrant des dérivés (exemple: obligations convertibles) à titre de couverture et/ou d'exposition au risque de taux et au risque action, sans recherche de surexposition.

L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances et pour le calcul de la commission de surperformance. Le gérant pourra ou non investir dans des titres compostant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

# COMMENTAIRE DE GESTION

## CHANGEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

01/09/2023 :

- La mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dit « gates » ;

## POLITIQUE DE GESTION

### Point sur l'exercice écoulé

L'exercice 2023-2024 a été marqué par de fortes performances obligataires au quatrième trimestre 2023 avec à la fois une baisse des taux sans risque et une baisse des *spreads* qui traduisaient l'espoir des investisseurs d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale avec une baisse de l'inflation et une activité qui résiste. Les progrès sur le front de l'inflation ont été beaucoup plus heurtés au premier semestre 2024, ce qui a contribué à une remontée des taux courts tandis que les marges de crédit restaient à des niveaux serrés. En fin de période, l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale en France engendre un regain de volatilité sur les marges de crédit, en particulier sur les émetteurs français.

En termes de stratégie du fonds on peut noter plusieurs évolutions notables. D'abord, l'amélioration de la qualité de crédit du portefeuille avec une hausse marquée de la part des investissements notés *investment grade* de 66 % à 77 % ; de plus la part des obligations hybrides ou perpétuelles a été ramenée de 12 % à 5%. Ensuite, la sensibilité du fonds a été remontée de 1,06 à 1,24 afin de se positionner dans un contexte de baisse de taux des banques centrales. Enfin, la diversification du fonds en termes de titres et d'émetteurs se poursuit avec plus de 160 lignes en portefeuille fin juin 2024 contre moins de 140 fin juin 2023.

Sur l'exercice, DNCA Sérénité Plus affiche une performance :

- Part C : +4,46 %
- Part I : +4,72 %
- Part N : +4,64 %
- Part S : +5,11 %

contre +4,01 % pour son indicateur de référence Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year calculé coupons réinvestis.

### Les performances passées ne préjugent en rien de performances futures.

Sur l'exercice, nous retrouvons parmi les meilleurs contributeurs les obligations *BTPS 2024, KBC 2026, Intesa Sanpaolo AT1 call 2024*. À l'inverse, les obligations *Deutsche PBB 2027, Ball 2027, Sabadell call 2025* ont été les moins bons contributeurs.

Parmi les principaux mouvements opérés au cours de l'exercice, nous pouvons noter les investissements en *Belfius 2027, Unicredit call 2024, Thales 2025*. A l'inverse, les lignes *Iliad 2024, UBS 2025, Société Générale 2024* ont été remboursées à la maturité ou par anticipation.

Le niveau des liquidités dans le portefeuille (y compris les OPCVM monétaires) s'élève en fin d'exercice à 6,8 % du portefeuille et l'actif net s'établit à 857 millions d'euros.

## Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	982 054 864,16
Cessions	772 201 141,11

### Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquiert une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"<sup>1</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par courriel et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la réglementation européenne en fonction de la classification du fonds.

L'ensemble des contraintes liées à l'ESG qui s'imposent au fonds sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique dont le prospectus, l'annexe précontractuelle mais également les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

---

<sup>1</sup> « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.



### RESPONSABILITÉ ACTIONNAIRE

- Respect des actionnaires Minoritaires
- Indépendance du Conseil et des comités
- Risques comptables
- Qualité du management
- Rémunération du CEO
- Qualité de la communication financière



### RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Management Environnemental
- Régulation et certification
- Politique climat et efficacité énergétique
- Impact biodiversité et externalités



### RESPONSABILITÉ SOCIALE

- Culture d'entreprise et gestion RH
- Climat social et conditions de travail
- Santé et sécurité
- Attractivité et Recrutement
- Formation et gestion des Carrières
- Promotion de la diversité



### RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- Qualité, sécurité et traçabilité produits
- Gestion de la supply chain
- Respect des communautés locales et droits humains
- Capacité d'innovation
- Satisfaction client
- Protection des données personnelles
- Corruption et éthiques des Affaires
- Cohérence fiscale

Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

## Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le fonds a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le fonds doit investir en partie dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :



### TRANSITION DÉMOGRAPHIQUE

- Inclusion des seniors
- Inclusion des populations émergentes (BoP)
- Accès à l'éducation
- Accès au logement, confort
- Sécurité
- Transport public, régulation du trafic
- Services à la personne



### TRANSITION MÉDICALE

- Alimentation saine, sport
- Diagnostics médicaux
- Lutte contre les maladies endémiques
- Soins à la personne
- Robotisation médicale
- Accès aux soins (BoP)
- Médecine et recherche médicale de pointe



### TRANSITION ÉCONOMIQUE

- Développement des infrastructures
- Digitalisation échanges
- Certification, qualité, traçabilité des produits
- Logistique performante
- Tourisme durable
- Accès à la connectivité
- Transparence et sécurité des flux
- Accès serv. financiers



### TRANSITION MODE DE VIE

- Allongement du cycle de vie des produits
- Eco-conception
- Efficacité de l'appareil productif
- Economie circulaire
- Consommation collaborative
- Dématérialisation
- Intelligence artificielle
- Mobilité durable



### TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Stockage de l'énergie
- Energies renouvelables
- Efficacité énergétique
- Traitement de l'eau
- Valorisation des déchets
- Biodiversité
- Agriculture durable
- Mobilité écologique

## Perspectives pour le prochain exercice

A horizon 12 mois, nous pouvons nous attendre à ce que les grandes banques centrales des pays développés abaissent leurs taux directeurs : le mouvement a déjà commencé en Europe mais le rythme et l'ampleur de cet ajustement demeurent incertains. En effet, l'inflation reste à des niveaux qui sont au-dessus des cibles des banques centrales, ce qui devrait ralentir ce mouvement. De plus, la

conjoncture économique reste fragile avec des indicateurs avancés peu encourageants et des échéances politiques qui continueront à jaloner l'année 2024 avec notamment la France et les Etats-Unis qui seront au centre de l'attention des investisseurs.

Dans ce contexte, le fonds peut s'appuyer sur son rendement actuariel de l'ordre 4 %. Les variations de taux sans risque et de marge de crédit viendront aussi affecter la performance du fonds. A ce titre, la sensibilité du fonds de l'ordre de 1,2 permet de jauger le positionnement du fonds. La qualité de crédit des instruments en portefeuille est élevée et devrait rester proche de ces niveaux dans les prochains mois.

La gestion active du fonds continuera à viser 1) une sélection rigoureuse des émetteurs et des instruments et aussi 2) des choix d'allocation en termes de risque de duration et de crédit.

### **Loi Energie-Climat Rapport article 29**

Conformément à 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2023 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement Responsable ».

### **Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :**

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR du site internet de la société de gestion ([www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

#### **Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :**

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières sont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion ([www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

### **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# Politique de rémunération

## 1. Préambule

La politique de rémunération mise en œuvre par le Groupe DNCA (DNCA Finance et ses deux succursales) prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Ont également été prises en compte les exigences d'intégration de critères ESG issues de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019) et de l'Article 29 de la Loi N°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. La Politique définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (ci-après NIM) et par l'instance de surveillance de DNCA Finance, Elle est revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance.

Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de surveillance, du Comité Exécutif, ni de tout autre membre du personnel du Groupe DNCA à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La présente politique s'applique à l'ensemble du personnel du Groupe DNCA et précise les dispositions spécifiques qui existent pour le personnel identifié.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et des sociétés du Groupe DNCA.

## 2. Périmètre du personnel identifié

Le personnel identifié comprend :

- Les membres du Comité Exécutif
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Une revue du périmètre du personnel identifié est effectuée de manière annuelle.

### 3. Typologies de rémunération

La structure de rémunération des collaborateurs du Groupe DNCA est identique pour tous les collaborateurs et se décompose en :

- une rémunération fixe ;
- une rémunération variable individuelle telle que précisée ci-après ;
- une rémunération variable collective (à savoir l'intéressement et la participation).

La rémunération variable collective n'est pas couverte par les Directives AIFM et OPCVM puisqu'elle fait partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'est pas incitative d'une prise de risque. Elle est donc exclue de la définition de la rémunération.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale. La composante fixe peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

### 4. Détermination de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilités. Elle est attribuée discrétionnairement au regard de l'évaluation d'une performance individuelle.

Elle est constituée de la manière suivante :

- Une composante en numéraire
- Une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié.

Le Groupe DNCA ne verse pas de rémunération variable par le biais d'instruments ou de méthodes qui faciliteraient le contournement des dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables.

La rémunération variable est attribuée en fonction de la contribution à la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif de DNCA Finance selon les principes énoncés ci-après.

- Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels du Groupe DNCA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.
- Les données chiffrées de la politique de rémunération comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de surveillance de DNCA Finance, puis par un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

#### **Critères de détermination de la Rémunération Variable discrétionnaire pour le personnel identifié**

L'appréciation de la performance est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs propres aux grandes typologies de métier du personnel identifié (Gestion, Table de négociation, Commercial et collaborateurs délivrant des conseils en investissement, Fonctions de Conformité et Contrôle

Interne / Risques). Elle intègre, selon la fonction, une échelle de temps et tient compte du respect des limites de risques et de l'intérêt des clients.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance ont été définis pour :

- la Direction Générale de DNCA
- la Direction de la gestion
- l'équipe ISR (gérants et analystes)
- ainsi que les responsables d'équipes de gestion.

Pour chaque fonction, des critères qualitatifs et quantitatifs sont définis, tels que par exemple :

- Critères qualitatifs : Suivi et mise en application de la politique Investisseur Responsable. Suivi et mise en application des règles de gestion des risques en matière de durabilité. Surveillance du respect de la politique d'exclusion (désinvestissement). Surveillance de la mise en application des règles de vote et d'engagement par les gérants....etc.
- Critères quantitatifs : Application de la politique de vote : 100% des sociétés détenues doivent faire l'objet d'un vote en AG. Respect de la notation minimum ABA selon les stratégies. Pour les fonds labellisés ISR uniquement : respect des deux KPI > indice de référence. Pour les fonds ART9 : min 80% Investissements durables... etc.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt ou de compromettre leur objectivité, l'évaluation des responsables conformité et contrôle interne et des responsables contrôle des risques est effectuée sur la base d'objectifs et de résultats propres à ces fonctions, et cela indépendamment de ceux des métiers dont ils valident et contrôlent les opérations.

#### 5. Modalités de versement la rémunération variable pour le personnel identifié

- La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées du Groupe DNCA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :
  - Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
  - Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro
  - A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par DNCA Finance.

- Le Panier de Fonds est déterminé de manière à rechercher l'alignement de l'intérêt des collaborateurs le plus satisfaisant possible avec celui des investisseurs sans pour autant avoir une concentration des fonds visés. Il est composé d'OPC représentatifs des principales stratégies de gestion de DNCA Finance.

Ce Panier de Fonds est susceptible d'être adapté en fonction des évolutions de la gamme de produits de DNCA Finance et de ses expertises de gestion. La composition et la pondération du Panier de fonds font l'objet d'une revue annuelle afin de s'assurer du caractère représentatif de celui-ci.

- L'acquisition de la rémunération variable est soumise à des conditions de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque du Groupe DNCA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Dans l'hypothèse où une diminution individuelle partielle ou totale de la rémunération variable serait envisagée, la question sera soumise à un comité ad hoc réunissant les membres du Comité exécutif de DNCA Finance, les responsables de la Direction des RH, de la Direction Financière et de la Direction de la Conformité et du Contrôle Interne, ainsi que tout autre responsable Métier dont la participation est pertinente. Ce comité ad hoc sera compétent pour prendre la décision relative à la diminution partielle ou totale proposée.

Ce Comité ad hoc se réserve la possibilité de solliciter l'avis de NATIXIS IM (départements RH et/ou Conformité).

Ainsi, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de performance financière négative de DNCA Finance sur une période d'acquisition de la rémunération variable et notamment dans le cas où l'Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (EBITDA) de DNCA Finance, établi à l'issue de ladite période d'acquisition, serait nul ou négatif.

Une telle décision relèverait du Comité Exécutif de DNCA Finance et devrait être validée par le Comité de Surveillance, en concertation avec NIM.

Sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, le Groupe DNCA se réserve également la possibilité d'annuler et/ou de réduire les paiements au titre de la rémunération variable, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité (i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés) en lien avec les objectifs définis pour le personnel.

En outre, sauf disposition contraire des lois et réglementations locales en vigueur, dans le cas où le comportement du collaborateur justifie un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, notamment en raison de sa responsabilité dans des agissements ayant entraîné des pertes significatives pour la société ou en cas de manquement aux obligations d'honorabilité et de compétence (ou pour le collaborateur n'étant plus salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger, dont le comportement aurait justifié un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif dans les mêmes conditions que ci-dessus, si ce comportement avait été découvert alors qu'il était encore salarié ou mandataire social du Groupe DNCA, d'une société de Natixis ou du Groupe BPCE en France ou à l'étranger), le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable au collaborateur, et ce pendant une durée de 5 ans suivant la date de paiement.

En outre, en cas de départ faisant suite à un licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, la rémunération variable non encore acquise pourra ne pas être versée en tout ou en partie.

- En cas de départ d'un collaborateur de la population identifiée du Groupe DNCA, l'ensemble des conditions de performance financière de la société de gestion et le calendrier initial de versement et les modalités d'indexation sur le Panier de Fonds sont inchangés

#### 6. Interdiction de recourir à des stratégies de couverture et rémunérations variables garanties

Les collaborateurs s'engagent à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou d'assurance liées à la rémunération ou à la responsabilité afin de contrecarrer l'incidence de l'alignement sur le risque incorporé dans les conventions de rémunération.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an.

28/03/2024

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Dénomination du produit : DNCA SÉRÉNITÉ PLUS

Identifiant d'entité juridique : 9695004TH9RWICPI7688

### Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60,7% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE 26,3%</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social 34,3%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social :	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du compartiment s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil propriétaire ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics, comme le pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil propriétaire développé en interne par la Société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de notation du pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le compartiment n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

• Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité utilisés par le compartiment pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : le principal indicateur de durabilité utilisé par le compartiment est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers : la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO<sub>2</sub>/M\$ investi) du portefeuille du compartiment.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille du compartiment investi dans la liste des « *Worst Offenders* » tenue par la société de gestion ; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 28/06/2024

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité
Note Responsabilité ABA	4,93/10
Exposition à la transition vers une économie durable	18,86% de CA
% Exposition aux ODD	18,86% de CA
Empreinte carbone	282
Intensité carbone	877
% dans la liste des « <i>Worst Offenders</i> »	0%

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (*Above and Beyond Analysis*) : un modèle dédié à la notation des émetteurs publics basé sur 4 piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » basé sur le mix énergétique et son évolution, l'intensité carbone et le stock de ressources.
- Intensité carbone : (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille du compartiment.
- La proportion du portefeuille dans les normes internationales offensives sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics au 28/06/2024

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité	
Notation ABA publique	5,41/10	
Profil « Climat » / Mix Énergétique	Bio et déchets	7,76%
	Renouvelable	6,72%
	Hydraulique	1,45%
	Géothermie	1,30%
	Nucléaire	8,43%
	Pétrole brut et GNL	40,66%
	Gaz naturel	29,76%
	Charbon	3,92%
Tourbe	0,00%	
Intensité carbone	233	
% dans les normes internationales offensives	0%	

• ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Les données 2023 et 2024 ne sont pas comparables puisque ces dernières sont calculées sur une base trimestrielle.

Au titre de l'exercice, la note moyenne de responsabilité d'entreprise est restée stable sur la période à 4.9 / 10 ; tous les émetteurs en portefeuille respectent la note minimale de (2/10).

L'exposition aux transitions durables a augmenté (+4 points : de 14,6% à 18,9%). Ce résultat s'explique par l'amélioration de la transparence des entreprises et l'implémentation de la taxonomie.

Aucune société appartenant à la liste Worst Offender n'est présente dans le portefeuille.

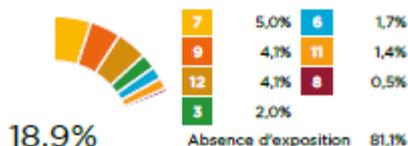
• Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables du compartiment étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

Exposition aux ODD  
(% de chiffre d'affaires)



1 Pas de pauvreté. 2 Faim « zéro ». 3 Bonne santé et bien-être. 4 Éducation de qualité. 5 Égalité entre les sexes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Énergie propre et d'un coût abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Inégalités réduites. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production responsables. 13 Lutte contre les changements climatiques. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les principales incidences négatives (« PAI ») des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrées dans la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité du Tableau 1 de l'Annexe 1 des RTS SFDR) et ont pu conduire à un déclassement de la notation ABA en dessous de la notation minimale.

Dans ce contexte, la Société de gestion a mis en oeuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : la Société de gestion a exclu progressivement les sociétés impliquées dans les activités liées au charbon thermique et au pétrole et gaz non conventionnels ;
- Armes controversées : les émetteurs étaient exclus de tous les portefeuilles de la Société de gestion ;
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs coupables de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies étaient intégrés dans la liste des « Worst Offenders » de la Société de gestion et exclus de tous les portefeuilles.

Au 28 juin 2024, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

*Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.*

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10 - Violation UNGC et PAI 14 - Armes controversées).

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « Worst Offenders » après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « Worst Offenders », interdites à l'investissement.

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based » ;
2. Filtrer les sociétés non pertinentes ;
3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable ;
4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « Worst Offenders ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise ;
- La société de gestion a mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, températures implicites), dans le contexte des objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Pour les émetteurs publics, le compartiment a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principales incidences négatives a été intégrée à la notation pays ;
- La société de gestion a mis en place une politique de la gestion des incidences négatives en matière de durabilité mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer les contributions au changement climatique (intensité carbone) et les problématiques sociales (pays soumis à des violations des droits sociaux, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen de corruption).

### Principales Incidences Négatives (PAI / Principal Adverse Impacts)

PAI	Unité	Fonds		Ind. de réf.	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	75%	22 018	70%	1 997
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	75%	5 406	70%	302
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	75%	216 226	70%	13 937
PAI Corpo 1T - Émissions de GES totale	T CO <sub>2</sub>	75%	242 102	70%	16 250
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /millions d'euros investis	75%	282	70%	126
PAI Corpo 3 - Intensité de GES	T CO <sub>2</sub> /EUR millions de CA	91%	877	98%	1 217
PAI Corpo 4 - Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		4%	4%	7%	3%
PAI Corpo 5 - Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable		86%	57%	94%	62%
PAI Corpo 6_TOTAL - Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique NACE	GWh/EUR millions de CA	86%	0,1	94%	0,2
PAI Corpo 7 - Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		86%	6%	94%	3%
PAI Corpo 8 - Rejets dans l'eau	T Émissions d'eau	0%	7	1%	2 771
PAI Corpo 9 - Ratio de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux	74%	489 536	69%	634 772
PAI Corpo 10 - Violations des principes UNGC et OCDE		91%	0%	96%	0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité UNGC et OCDE		87%	1%	96%	1%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération hommes femmes non corrigé		63%	14%	77%	15%
PAI Corpo 13 - Mixité au sein des organes de gouvernance		87%	40%	89%	39%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		91%	0%	96%	0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR millions de CA	5%	3	3%	0
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		4%	0%	2%	0%
PAI Corpo OPT_3 - Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies		26%	104	14%	5
PAI_GOVIES_1 - Intensité de GES (govies)	Tons of CO <sub>2</sub> e emissions per EUR million GDP	100%	233	84%	209
PAI_GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		100%	0	84%	2
PAI_GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		100%	0%	84%	1%
PAI_GOVIES_OPT_1 - Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental					
PAI_GOVIES_OPT_2 - Score moyen en matière de corruption	Score (0 to 100)	100%	59	84%	67
PAI_GOVIES_OPT_3 - Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Score (0 to 100)	100%	33	84%	32

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 28 juin 2024 :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence (2024).

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Spain Government Inflation Linked Bond	Obligations d'État	3,51%	Espagne
Intesa Sanpaolo SpA	Banques	3,33%	Italie
Banco Santander SA	Banques	2,77%	Espagne
CaixaBank SA	Banques	2,30%	Espagne
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Banques	2,05%	Espagne
RCI Banque SA	Banques	2,03%	France
Traton Finance Luxembourg SA	Biens et services industriels	2,03%	Allemagne
Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	Obligations d'État	1,86%	Italie
Societe Generale SA	Banques	1,61%	France
BNP Paribas SA	Banques	1,60%	France
Unicaja Banco SA	Banques	1,46%	Espagne
Banco BPM SpA	Banques	1,42%	Italie
Telecom Italia SpA/Milano	Télécommunications	1,41%	Italie
Orano SA	Matières premières	1,40%	France
Ford Motor Credit Co LLC	Automobiles et équipementiers	1,39%	USA



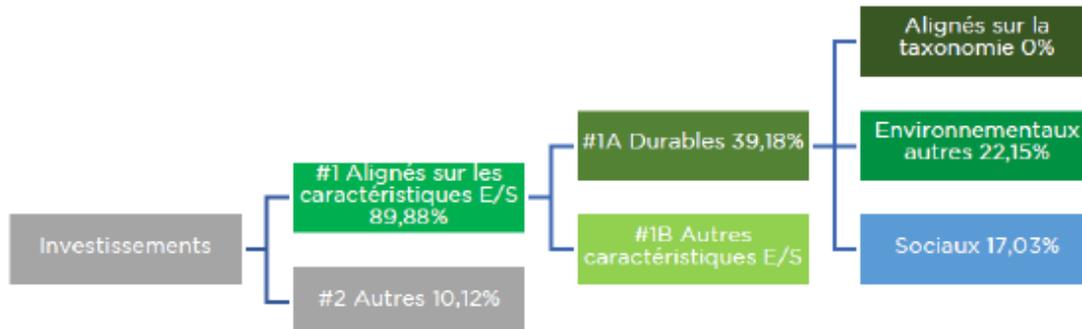
## Quelle était la proportion d'Investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

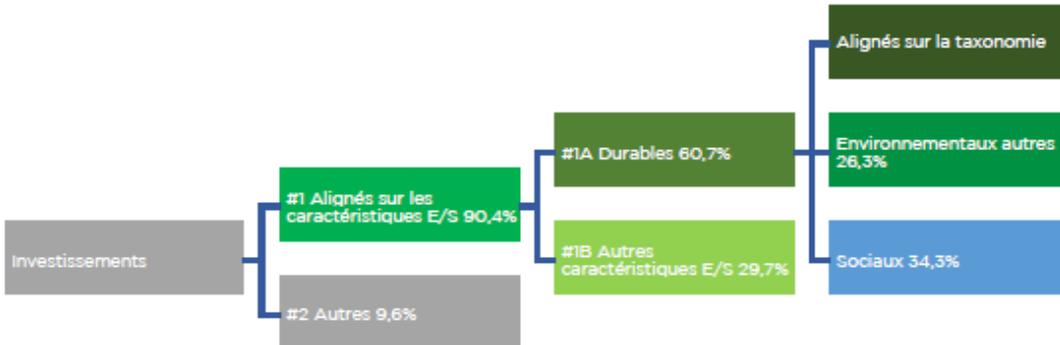
Au 28 juin 2024, le fonds a investi 90,4% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 60,7% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins de liquidité.

- Quelle était l'allocation des actifs ?

A juin 2023



A juin 2024



Au titre de l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% AUM
Banques	33,21%
Biens et services industriels	11,42%
Automobiles et équipementiers	6,13%
Produits et services de consommation	6,02%
Télécommunications	5,85%
Services aux collectivités	5,51%
Obligations d'État	5,38%
Services financiers	4,38%
Santé	2,90%
Bâtiment et matériaux de construction	2,89%
Chimie	1,91%
Matières premières	1,40%
Voyages et loisirs	1,01%
Agroalimentaire, boisson et tabac	0,96%
Énergie	0,80%
Technologie	0,60%
Médias	0,56%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*



## Dans quelle mesure les Investissements durables ayant un objectif environnemental étalent-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

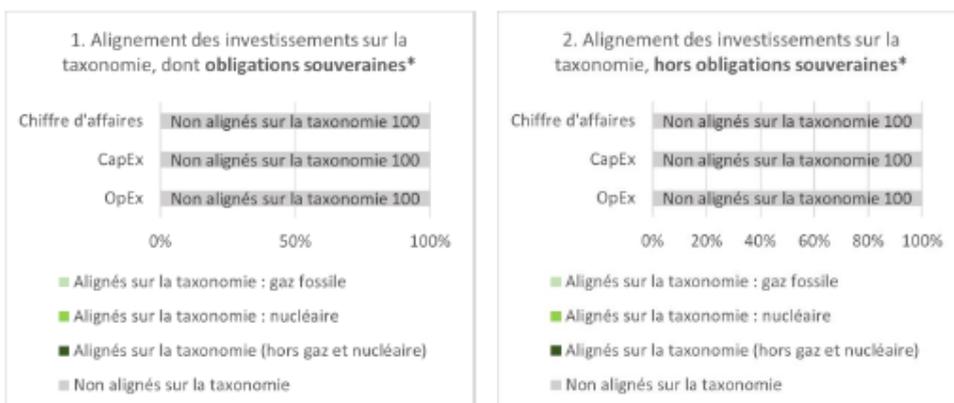
- Du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Au titre de l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne ressortent pas comme suffisamment fiables à l'issue des premiers contrôles effectués pour quantifier la proportion des investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc par prudence choisi de ne pas y avoir recours et de ne pas communiquer les chiffres d'alignement consolidés cette année pour les fonds n'ayant pas d'engagement sur ce critère.

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?

- Oui:
- Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



### Quelle était la proportion d'Investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Le compartiment a investi 26,3% de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### Quelle était la proportion d'Investissements durables sur le plan social ?

Le compartiment a investi 34,3% de son actif net dans des actifs qualifiés « d'investissements durables » avec un objectif social.



### Quels étaient les Investissements Inclus dans la catégorie #2 Autres, quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le compartiment pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du compartiment ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures ;
- L'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.) ;
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles) ;
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
2. Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« *Worst Offenders* »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Exemple d'engagement : La trajectoire de décarbonation de DNCA Finance passe principalement par la décarbonation de ses investissements, nous avons ciblé TotalEnergies dans le cadre de notre campagne d'engagement sur le suivi des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La société affirme son ambition de rester Best in Class dans l'industrie sur les objectifs de Neutralité Carbone. Le pilotage de la trajectoire carbone est au cœur de la stratégie du groupe (CAPEX importants dans les renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique des installations existantes, une vision long terme du mix énergétique alignée AIE avec prise en compte des Kg CO<sub>2</sub> e/bep pour chaque nouveau projet ou nouvelle acquisition).

Les sujets et enjeux liés à la trajectoire de décarbonation nous semblent bien maîtrisés par le groupe et les cibles court et moyen termes atteignables.



### **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'Indice de référence ?**

L'indice de référence choisit n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le produit financier.

- En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

# RAPPORT COMPTABLE AU 28/06/2024

## **DNCA SERENITE PLUS**

# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le biais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société <http://www.dncainvestments.com>).

## **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties**

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : <http://www.dnca-investments.com>

## **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **Evènements intervenus au cours de la période**

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité du DICI de l'ensemble des parts selon le modèle DIC PRIIPS issu du Règlement (UE) n° 1286/2014

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif aux règlements SFDR et taxonomie

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du risque de durabilité dans le profil de risque

01/09/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Mise à jour des modalités de souscription et de rachat avec anciennement : Les souscriptions et les rachats sont possibles en montant ou en quantité.

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des rachats dits gates

01/09/2023 Frais : Modification de la dénomination des frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille dorénavant frais de fonctionnement et autres services

01/09/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe précontractuelle accompagnant le prospectus conformément aux exigences du Règlement délégué (UE) 2022/1288

## **FCP DNCA SERENITE PLUS**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 28 juin 2024

## FCP DNCA SERENITE PLUS

19, Place Vendôme  
75001 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP DNCA SERENITE PLUS,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) DNCA SERENITE PLUS relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

*Paris La Défense, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*

Bertrand DESPORTES

Associé

## BILAN ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>856 890 191,21</b>	<b>632 252 072,73</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>3 012 800,00</b>	<b>3 723 348,20</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 012 800,00	3 723 348,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>795 948 178,17</b>	<b>547 702 727,81</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	795 948 178,17	547 702 727,81
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>18 637 511,23</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	18 637 511,23
Titres de créances négociables	0,00	18 637 511,23
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>57 929 213,04</b>	<b>62 188 485,49</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	57 929 213,04	62 188 485,49
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>680 753,67</b>	<b>3 626 170,80</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	680 753,67	3 626 170,80
<b>Comptes financiers</b>	<b>4 836 391,74</b>	<b>13 023 901,92</b>
<b>Liquidités</b>	<b>4 836 391,74</b>	<b>13 023 901,92</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>862 407 336,62</b>	<b>648 902 145,45</b>

## BILAN PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	838 508 088,98	635 585 851,87
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-4 853 185,20	-8 345 660,23
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	23 662 622,52	9 043 190,59
<b>Total des capitaux propres</b>	857 317 526,30	636 283 382,23
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	5 089 810,32	12 618 763,22
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	5 089 810,32	12 618 763,22
<b>Comptes financiers</b>	0,00	0,00
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	0,00
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	862 407 336,62	648 902 145,45

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	69 360,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	24 850 872,00	15 694 526,87
Produits sur titres de créances	0,00	16 451,80
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>24 850 872,00</b>	<b>15 780 338,67</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	5 265,63
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0,00</b>	<b>5 265,63</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>24 850 872,00</b>	<b>15 775 073,04</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	4 120 941,43	7 420 513,39
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>20 729 930,57</b>	<b>8 354 559,65</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 932 691,95	688 630,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>23 662 622,52</b>	<b>9 043 190,59</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## Affectation des sommes distribuables

Part N :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010986315	0,7 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0010986323	0,4 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
N	FR0013458783	0,5 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
S	FR0014007N81	0,2 % TTC, taux maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010986315	Néant
I	FR0010986323	Néant
N	FR0013458783	Néant
S	FR0014007N81	Néant

### Commission de surperformance

#### Part FR0010986315 C

20% TTC de la performance positive du FCP au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de sur performance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

### **Part FR0010986323 I**

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

### **Part FR0013458783 N**

20% TTC de la surperformance positive du FCP comparée au-delà de celle de son indice de référence le Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year

Assiette : actif net

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.

En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de surperformance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.

La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012.

Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indiquée.

20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.

#### **Part FR0014007N81 S**

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

**Notes relatives à l'exemple :**

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, droits, bons de souscription : Marché Euronext Paris : 0,025% max TTC minimum 20 € TTC Marché Etranger : 0,025% max TTC minimum 40 € TTC		100	
TCN, BT, Produits de Taux : Commission fixe maximum de 40 € TTC			
Pour les Marchés à Terme : Futures EUREX: 2,00€ TTC par lot Options EUREX : 0,40% TTC Minimum 7 € TTC S/R OPC : 180 € TTC maximum			
Prélèvement sur chaque transaction			

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à

l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Aucune garantie n'est mise en place contre la défaillance du Fonds et vous pourriez perdre votre capital si cela se produit.

Les actifs du Fonds sont déposés chez Crédit Industriel et Commercial (CIC), et sont séparés des actifs d'autres fonds de DNCA Finance. L'actif du Fonds ne peut pas être utilisé pour payer les dettes d'autres fonds.

Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de DNCA Finance.

### **Informations complémentaires**

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/06/2024	30/06/2023
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>636 283 382,23</b>	<b>511 594 019,76</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	334 801 699,63	274 885 014,78
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-145 967 024,87	-164 142 062,34
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 655 376,33	873 121,51
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 768 903,79	-9 643 640,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers	220 699,43	1 731 758,07
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-70 200,01	-455 953,24
Frais de transaction	-50 497,61	-51 737,38
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	15 483 064,39	13 144 101,78
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 468 709,80	-6 014 354,59
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 014 354,59	-19 158 456,37
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	-5 800,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	5 800,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	20 729 930,57	8 354 559,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>857 317 526,30</b>	<b>636 283 382,23</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	563 282 277,77	65,70
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou	49 857 751,31	5,82
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	31 316 973,27	3,65
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	64 474 842,00	7,52
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	87 016 333,82	10,15
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>795 948 178,17</b>	<b>92,84</b>
<b>Titres de créances</b>		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a l'achat</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Cessions</b>		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Operations contractuelles a la vente</b>		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	669 729 668,89	78,12	0,00	0,00	126 218 509,28	14,72	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	4 836 391,74	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	54 329 434,48	6,34	145 841 286,14	17,01	415 293 094,71	48,44	65 770 667,94	7,67	114 713 694,90	13,38
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 836 391,74	0,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s) devise(s)</b>	<b>%</b>
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	28/06/2024
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	28/06/2024
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>57 929 213,04</b>
	FR0010885236	OST SRI MN +-ICEUR	57 929 213,04
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>57 929 213,04</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>28/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	23 662 622,52	9 043 190,59
<b>Total</b>	<b>23 662 622,52</b>	<b>9 043 190,59</b>

	<b>28/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 048 719,55	401 230,19
<b>Total</b>	<b>2 048 719,55</b>	<b>401 230,19</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	<b>28/06/2024</b>	<b>30/06/2023</b>
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	20 452 293,45	7 905 666,01
<b>Total</b>	<b>20 452 293,45</b>	<b>7 905 666,01</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
<b>C3 PART CAPI N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	388 963,74	166 496,09
<b>Total</b>	<b>388 963,74</b>	<b>166 496,09</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	772 645,78	569 798,30
<b>Total</b>	<b>772 645,78</b>	<b>569 798,30</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 853 185,20	-8 345 660,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-4 853 185,20</b>	<b>-8 345 660,23</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-457 663,76	-453 753,27
<b>Total</b>	<b>-457 663,76</b>	<b>-453 753,27</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>C2 PART CAPI I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 174 645,04	-7 433 016,22
<b>Total</b>	<b>-4 174 645,04</b>	<b>-7 433 016,22</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>C3 PART CAPI N</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-81 713,99	-165 399,86
<b>Total</b>	<b>-81 713,99</b>	<b>-165 399,86</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-139 162,41	-293 490,88
<b>Total</b>	<b>-139 162,41</b>	<b>-293 490,88</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/06/2020	C1 PART CAPI C	32 344 412,53	286 705,993	112,81	0,00	0,00	0,00	-0,08
30/06/2020	C2 PART CAPI I	330 024 962,55	2 855 919,456	115,55	0,00	0,00	0,00	0,31
30/06/2020	C3 PART CAPI N	535 760,75	5 426,141	98,73	0,00	0,00	0,00	0,26
30/06/2021	C1 PART CAPI C	40 973 204,84	355 435,486	115,27	0,00	0,00	0,00	0,12
30/06/2021	C2 PART CAPI I	390 388 912,40	3 298 158,885	118,36	0,00	0,00	0,00	0,40
30/06/2021	C3 PART CAPI N	1 385 235,34	13 681,895	101,24	0,00	0,00	0,00	0,46
30/06/2022	C1 PART CAPI C	43 271 186,53	386 412,094	111,98	0,00	0,00	0,00	2,23
30/06/2022	C2 PART CAPI I	446 733 391,30	3 872 926,093	115,34	0,00	0,00	0,00	2,67
30/06/2022	C3 PART CAPI N	6 722 237,06	68 202,164	98,56	0,00	0,00	0,00	2,18
30/06/2022	S1 PART CAPI S	14 867 204,87	152 942,858	97,20	0,00	0,00	0,00	1,32
30/06/2023	C1 PART CAPI C	34 553 696,74	301 765,817	114,50	0,00	0,00	0,00	-0,17
30/06/2023	C2 PART CAPI I	566 651 008,72	4 792 990,429	118,22	0,00	0,00	0,00	0,09
30/06/2023	C3 PART CAPI N	12 605 693,63	124 876,472	100,94	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2023	S1 PART CAPI S	22 472 983,14	222 950,501	100,79	0,00	0,00	0,00	1,23
28/06/2024	C1 PART CAPI C	80 738 261,02	675 006,597	119,61	0,00	0,00	0,00	2,35
28/06/2024	C2 PART CAPI I	737 506 810,18	5 957 185,597	123,80	0,00	0,00	0,00	2,73
28/06/2024	C3 PART CAPI N	14 429 072,50	136 609,866	105,62	0,00	0,00	0,00	2,24
28/06/2024	S1 PART CAPI S	24 643 382,60	232 596,155	105,94	0,00	0,00	0,00	2,72

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	623 920,53100	73 223 031,47
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-250 679,75100	-29 586 608,21
Solde net des Souscriptions/Rachats	373 240,78000	43 636 423,26
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>675 006,59700</b>	

	En quantité	En montant
<b>C2 PART CAPI I</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	2 075 693,69600	253 491 900,66
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-911 498,52800	-110 507 388,29
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 164 195,16800	142 984 512,37
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>5 957 185,59700</b>	

	En quantité	En montant
<b>C3 PART CAPI N</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	58 155,10800	6 015 671,90
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-46 421,71400	-4 776 673,09
Solde net des Souscriptions/Rachats	11 733,39400	1 238 998,81
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>136 609,86600</b>	

	En quantité	En montant
<b>S1 PART CAPI S</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	20 165,43900	2 071 095,60
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-10 519,78500	-1 096 355,28
Solde net des Souscriptions/Rachats	9 645,65400	974 740,32
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>232 596,15500</b>	

## COMMISSIONS

	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	1 535,02
Montant des commissions de souscription perçues	1 535,02
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	1 535,02
Montant des commissions de souscription rétrocedées	1 535,02
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
<b>C2 PART CAPI I</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
<b>C3 PART CAPI N</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
<b>S1 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00

	<b>En montant</b>
<b>S1 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>28/06/2024</b>
FR0010986315 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,69
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	414 947,38
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,13
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	78 985,65
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>28/06/2024</b>
FR0010986323 C2 PART CAPI I	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,40
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	2 433 273,33
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,17
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	1 061 933,88
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>28/06/2024</b>
FR0013458783 C3 PART CAPI N	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,50
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	64 230,59
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,15
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	19 830,59
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>28/06/2024</b>
FR0014007N81 S1 PART CAPI S	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	0,20
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	47 740,01
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Créances	Coupons et dividendes	316 438,00
Créances	SRD et règlements différés	364 315,67
<b>Total des créances</b>		<b>680 753,67</b>
Dettes	SRD et règlements différés	3 654 967,27
Dettes	Frais de gestion	1 434 843,05
<b>Total des dettes</b>		<b>5 089 810,32</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>-4 409 056,65</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>856 890 191,21</b>	<b>99,95</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	3 012 800,00	0,35
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	795 948 178,17	92,84
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	57 929 213,04	6,76
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>680 753,67</b>	<b>0,08</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-5 089 810,32</b>	<b>-0,59</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>4 836 391,74</b>	<b>0,56</b>
DISPONIBILITES	4 836 391,74	0,56
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>857 317 526,30</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées</b>						<b>3 012 800,00</b>	<b>0,35</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>3 012 800,00</b>	<b>0,35</b>
<b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)</b>						<b>3 012 800,00</b>	<b>0,35</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>3 012 800,00</b>	<b>0,35</b>
FR0011675362 NEOEN			EUR	80 000		3 012 800,00	0,35
<b>TOTAL Obligations &amp; Valeurs assimilées</b>						<b>795 948 178,17</b>	<b>92,84</b>
<b>TOTAL Obligations &amp; valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>795 948 178,17</b>	<b>92,84</b>
<b>TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>563 282 277,77</b>	<b>65,70</b>
<b>TOTAL BELGIQUE</b>						<b>27 530 062,52</b>	<b>3,21</b>
BE0002950310 KBCBB 4 1/2 06/06/26	17/02/2023	06/06/2026	EUR	109		10 996 633,73	1,28
BE0974423569 KBCBB 2 7/8 06/29/25	29/06/2022	29/06/2025	EUR	43		4 299 914,00	0,50
BE6324000858 SYENS 2 1/2 PERP	02/09/2020	31/12/2050	EUR	15		1 461 354,25	0,17
BE6328785207 BELFIUS BANQUE 0,375%21-0627	08/06/2021	08/06/2027	EUR	95	0,38	8 652 662,47	1,01
BE6350791073 SOLVAY 3,875%24-030428	03/04/2024	03/04/2028	EUR	21	3,88	2 119 498,07	0,25
<b>TOTAL SUISSE</b>						<b>11 314 269,82</b>	<b>1,32</b>
CH1174335732 UBS 2 1/8 10/13/26	24/03/2022	13/10/2026	EUR	11 400		11 314 269,82	1,32
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>						<b>17 366 300,77</b>	<b>2,03</b>
XS2555412001 CESKA SPORITELNA TV22-141125	16/11/2022	14/11/2025	EUR	73		7 671 443,75	0,90

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2585977882 UNICRE BK CZ SK 3,625%23-0226	15/02/2023	15/02/2026	EUR	60	3,62	6 065 988,20	0,71
XS2638560156 CESKA SPORITELNA TV23-290627	29/06/2023	29/06/2027	EUR	25		2 577 396,16	0,30
XS2676413235 CESKA SPORITELNA TV23-080328	08/09/2023	08/03/2028	EUR	10		1 051 472,66	0,12
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>						<b>27 710 503,96</b>	<b>3,23</b>
DE000A351WB9 SIXT 5,125%23-091027	26/05/2023	09/10/2027	EUR	3 500	5,12	3 791 435,53	0,44
DE000A3823R3 SCHAEFFLER 4,5%24-140826	15/01/2024	14/08/2026	EUR	12	4,50	1 234 546,43	0,14
DE000A3H2UX0 SIXT 1,25%20-091224	09/12/2020	09/12/2024	EUR	7 000	1,75	6 999 438,09	0,82
XS2056730323 INFINEON TECHNOLOG TV19-PERP.	30/09/2019	31/12/2050	EUR	52		5 177 518,19	0,60
XS2231715322 ZF FIN 3%20-210925	18/09/2020	21/09/2025	EUR	56	3,00	5 651 243,67	0,66
XS2582404724 ZF FIN 5,75%23-030826	03/02/2023	03/08/2026	EUR	45	5,75	4 856 322,05	0,57
<b>TOTAL DANEMARK</b>						<b>11 543 459,80</b>	<b>1,35</b>
XS2243299463 H LUNDBECK 0,875%20-141027	14/10/2020	14/10/2027	EUR	400	0,88	366 213,46	0,04
XS2382849888 JYSKE BANK TV21-020926	02/09/2021	02/09/2026	EUR	4 325		4 136 582,67	0,48
XS2412258522 GN STORE NORD 0,875%21-251124	25/11/2021	25/11/2024	EUR	5 000	0,88	4 908 847,81	0,58
XS2544400786 JYSKE BANK OBL4,625%22-110426	11/10/2022	11/04/2026	EUR	2 100		2 131 815,86	0,25
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>67 039 816,02</b>	<b>7,82</b>
ES0280907017 UNICAJA BANCO TV19-131129	13/11/2019	13/11/2029	EUR	84		8 470 089,97	0,99
ES0343307031 KUTXAB 4 3/4 06/15/27	15/06/2023	15/06/2027	EUR	65		6 626 570,14	0,77
ES0344251014 CAZAR 5 5/8 06/07/27	07/06/2023	07/06/2027	EUR	16		1 658 164,38	0,19
ES0380907040 UNICAJA BANCO TV21-011226	01/12/2021	01/12/2026	EUR	42		4 052 987,38	0,47

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0014005OL1 ARVASL 0 10/01/25	01/10/2021	01/10/2025	EUR	10		952 490,00	0,11
FR0014008FH1 ARVASL 0 7/8 02/17/25	17/02/2022	17/02/2025	EUR	44	0,88	4 333 082,01	0,51
FR00140019F5 ARVASL 4 5/8 12/02/24	02/06/2023	02/12/2024	EUR	47	4,62	4 836 751,12	0,56
XS2076836555 GRFSM 1 5/8 02/15/25	15/11/2019	15/02/2025	EUR	3 950	1,62	3 943 537,91	0,46
XS2081500907 FCC ME AMBIENTE 1,661% 19-1226	04/12/2019	04/12/2026	EUR	1 500	1,66	1 448 843,57	0,17
XS2300292617 CELLNEX FIN.0,75% 151126	15/02/2021	15/11/2026	EUR	34	0,75	3 198 118,59	0,37
XS2322289385 BBVA 0,125% 21-240327	24/03/2021	24/03/2027	EUR	42		3 958 720,36	0,46
XS2385393405 CELLNEX FINANCE 1% 21-150927	15/09/2021	15/09/2027	EUR	19	1,00	1 760 522,56	0,21
XS2455392584 SABSM 2 5/8 03/24/26	24/03/2022	24/03/2026	EUR	6	2,62	599 059,07	0,07
XS2465792294 CLNXSM 2 1/4 04/12/26	12/04/2022	12/04/2026	EUR	62	2,25	6 081 723,53	0,71
XS2468378059 CAIXABANK TV22-130426	13/04/2022	13/04/2026	EUR	97		9 570 811,94	1,12
XS2620201421 BBVA TV23-100526	02/05/2023	10/05/2026	EUR	55		5 548 343,49	0,65
<b>TOTAL FINLANDE</b>						<b>10 094 065,96</b>	<b>1,18</b>
FI4000523550 HUHTAMAKI 4,25% 22-090627	09/06/2022	09/06/2027	EUR	45	4,25	4 509 711,37	0,53
XS2676816940 NDAFH 4 3/8 09/06/26	30/08/2023	06/09/2026	EUR	5 357		5 584 354,59	0,65
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>169 484 992,64</b>	<b>19,76</b>
FR0010804500 ORANO 4,875% 09-230924 EMTN	23/09/2009	23/09/2024	EUR	120	4,88	6 237 628,03	0,73
FR0013318102 ELIS 2,875% 18-150226 EMTN	15/02/2018	15/02/2026	EUR	40	2,88	3 979 320,66	0,46
FR0013367174 IPSOS 2,875% 18-210925	21/09/2018	21/09/2025	EUR	48	2,88	4 825 955,02	0,56
FR0013398070 BNP PARIBAS TV19-230127	23/01/2019	23/01/2027	EUR	99		9 730 192,01	1,14

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013414919 ORANOF 3 3/8 04/23/26	23/04/2019	23/04/2026	EUR	58	3,38	5 789 111,10	0,68
FR0013425170 ARKEMA TV19-PERP.	17/06/2019	31/12/2050	EUR	66		6 723 977,57	0,78
FR0013426376 SPIE 2.625%19-180626	18/06/2019	18/06/2026	EUR	97	2,62	9 458 536,44	1,10
FR0013428414 RENAUL 1 1/4 06/24/25	24/06/2019	24/06/2025	EUR	61	1,25	5 938 435,23	0,69
FR0013449972 ELIS 1%19-030425	03/10/2019	03/04/2025	EUR	59	1,00	5 784 039,95	0,67
FR0013459765 RENAUL 2 5/8 02/18/30	14/11/2019	18/02/2030	EUR	68	2,62	6 762 548,16	0,79
FR0013509098 SOCGEN 1 1/8 04/21/26	21/04/2020	21/04/2026	EUR	42		4 115 828,55	0,48
FR0013518081 SEB 1,375%20-160625	16/06/2020	16/06/2025	EUR	9	1,38	880 283,47	0,10
FR0013518420 ILDFP 2 3/8 06/17/26	17/06/2020	17/06/2026	EUR	29	2,38	2 805 506,48	0,33
FR0014000NZ4 RENAUL 2 3/8 05/25/26	25/11/2020	25/05/2026	EUR	22	2,38	2 136 711,73	0,25
FR0014000OZ2 SOCGEN 1 11/24/30	24/11/2020	24/11/2030	EUR	14		1 343 465,55	0,16
FR001400D0Y0 CREDIT AGRICOLE SA 4% 10/12/2026	12/10/2022	12/10/2026	EUR	28		2 886 274,89	0,34
FR001400E904 RENAUL 4 1/8 12/01/25	01/12/2022	01/12/2025	EUR	800	4,12	821 575,08	0,10
FR001400EJ15 ILDFP 5 3/8 06/14/27	12/12/2022	14/06/2027	EUR	36	5,38	3 675 890,47	0,43
FR001400F0U6 RENAUL 4 5/8 07/13/26	13/01/2023	13/07/2026	EUR	2 200	4,62	2 327 357,94	0,27
FR001400F6V1 BANQUE STELL 3,875%23-190126	19/01/2023	19/01/2026	EUR	27	3,88	2 753 080,01	0,32
FR001400KHF2 ENGIE 3,75%23-060927	30/08/2023	06/09/2027	EUR	55	3,75	5 697 932,38	0,66
FR001400KXW4 RENAUL 4 5/8 10/02/26	02/10/2023	02/10/2026	EUR	3 200	4,62	3 360 173,81	0,39
FR001400KZP3 SOCGEN 4 1/4 09/28/26	28/09/2023	28/09/2026	EUR	80	4,25	8 353 531,37	0,97
FR001400L248 THALES 4%23-181025	18/10/2023	18/10/2025	EUR	92	4,00	9 487 837,84	1,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400M9L7 EDF 3 3/4 06/05/27	28/11/2023	05/06/2027	EUR	51	3,75	5 134 598,26	0,60
FR001400P3D4 RENAUL 3 3/4 10/04/27	04/04/2024	10/04/2027	EUR	4 100	3,75	4 125 538,30	0,48
XS1227287221 CROWN EURO.HOLDING 3,375% 15-0	05/05/2015	15/05/2025	EUR	7 700	3,38	7 680 567,13	0,90
XS1785467751 FORVIA 2,625%18-150625	08/03/2018	15/06/2025	EUR	1 850	2,62	1 825 838,23	0,21
XS1963830002 FORVIA 3,125%19-150626	27/03/2019	15/06/2026	EUR	4 200	3,12	4 113 167,92	0,48
XS2234515786 SPCM 2%20-010226	24/09/2020	01/02/2026	EUR	2 800	2,00	2 719 077,09	0,32
XS2247623643 GETLINK 3,5%20-301025	30/10/2020	30/10/2025	EUR	9 200	3,50	9 128 924,89	1,06
XS2385389551 HLD INF MET ENV 0,125% 160925	16/09/2021	16/09/2025	EUR	8 200	0,12	7 812 963,59	0,91
XS2433361719 WIZZLN 1 01/19/26	19/01/2022	19/01/2026	EUR	3 700	1,00	3 530 385,33	0,41
XS2608828641 HLD INF MET ENV 4,5%06042027	06/04/2023	06/04/2027	EUR	2 800	4,50	2 815 360,88	0,33
XS2723549528 CIE DE SAINT-GOBAIN 3,75%23-26	29/11/2023	29/11/2026	EUR	46	3,75	4 723 377,28	0,55
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>						<b>7 148 000,82</b>	<b>0,83</b>
XS1843437549 INEGRP 2 7/8 05/01/26	24/04/2019	01/05/2026	EUR	3 402	2,88	3 331 617,82	0,39
XS2247614063 DRAX FINC 2,625%20-011125	04/11/2020	01/11/2025	EUR	2 400	2,62	2 345 347,00	0,27
XS2710354544 NATIONWIDE BUILD 4,5%23-011126	01/11/2023	01/11/2026	EUR	1 400	4,50	1 471 036,00	0,17
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>12 977 599,96</b>	<b>1,51</b>
XS2063288943 EIRCOM FINANCE 1,75%19-011124	22/10/2019	01/11/2024	EUR	5 100	1,75	5 077 178,92	0,59
XS2082969655 BKIR 1 11/25/25	25/11/2019	25/11/2025	EUR	6 500		6 465 296,04	0,75
XS2325562424 FREGR 0 10/01/25	01/04/2021	01/10/2025	EUR	1 500		1 435 125,00	0,17
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>64 212 866,07</b>	<b>7,49</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
IT0005572166 BANCO BPM 4,625%23-291127	29/11/2023	29/11/2027	EUR	3 800	4,62	3 995 567,31	0,47
XS1497606365 TITIM 3 09/30/25	30/09/2016	30/09/2025	EUR	4 550	3,00	4 583 228,43	0,53
XS1548475968 INTESA SANPAOLO TV17-PERP.	11/01/2017	31/12/2050	EUR	3 050		3 247 102,56	0,38
XS1982819994 TITIM 2 3/4 04/15/25	15/04/2019	15/04/2025	EUR	7 600	2,75	7 547 763,01	0,88
XS2021993212 UNICREDIT TV19-030725	03/07/2019	03/07/2025	EUR	6 450		6 554 139,13	0,76
XS2055089457 UNICREDIT BANK TV19-230929 676	23/09/2019	23/09/2029	EUR	8 900		8 974 176,88	1,06
XS2072815066 BANCO BPM 1,75%19-280125	28/10/2019	28/01/2025	EUR	4 600	1,75	4 576 627,48	0,53
XS2200215213 INWIT 1,875%20-080726	08/07/2020	08/07/2026	EUR	3 100	1,88	3 047 618,13	0,36
XS2304664167 INTESA SANPA 0,625%21-240226	22/02/2021	24/02/2026	EUR	2 200	0,62	2 092 052,31	0,24
XS2332589972 NEXI 1,625%21-300426	29/04/2021	30/04/2026	EUR	7 200	1,62	6 896 870,00	0,80
XS2633552026 CA AUTO BK 4,375%23-080626	08/06/2023	08/06/2026	EUR	4 300	4,38	4 360 701,86	0,51
XS2656537664 LEASYS 4,5%23-260726	26/07/2023	26/07/2026	EUR	3 100	4,50	3 266 746,46	0,38
XS2708354811 CA AUTO BK 4,75%23-250127	25/10/2023	25/01/2027	EUR	1 900	4,75	1 984 939,97	0,23
XS2720896047 LEASYS 4,625%23-160227	16/11/2023	16/02/2027	EUR	2 000	4,62	2 075 564,32	0,24
XS2775056067 LEASYS EMTN 3,875% 01032028	01/03/2024	01/03/2028	EUR	1 000	3,88	1 009 768,22	0,12
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>18 226 119,80</b>	<b>2,13</b>
DE000A3LC4C3 TRATON FIN LUX 4,125%23-180125	18/01/2023	18/01/2025	EUR	56	4,12	5 708 354,49	0,67
DE000A3LQ9S2 TRATON FINANCE LUXE 4,5%30112028	23/11/2023	23/11/2026	EUR	48	4,50	4 995 912,39	0,58
DE000A3LWGE2 TRATON FIN LUX 3,75%24-270327	27/03/2024	27/03/2027	EUR	23	3,75	2 320 920,23	0,27
XS2189594315 SIG COMB PURCH 2,125%20-180625	18/06/2020	18/06/2025	EUR	5 300	2,12	5 200 932,69	0,61

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>56 284 138,19</b>	<b>6,57</b>
DE000A3LSYG8 MBGGR 3 07/10/27	10/01/2024	10/07/2027	EUR	2 200	3,00	2 210 653,05	0,26
FR0013323326 STLA 2 03/20/25	20/03/2018	20/03/2025	EUR	25	2,00	2 483 021,58	0,29
XS1439749281 TEVA PHARMAC 1,125%16-151024	25/07/2016	15/10/2024	EUR	4 200	1,12	4 195 558,67	0,49
XS1969645255 PPFTEL 3 1/8 03/27/26	27/03/2019	27/03/2026	EUR	4 200	3,12	4 163 564,14	0,49
XS2078976805 PPF TELECOM GP 2,125%19-310125	12/11/2019	31/01/2025	EUR	4 700	2,12	4 688 782,02	0,55
XS2198213956 TEVA PHARMAC 6%20-310125	25/11/2019	31/01/2025	EUR	5 200	6,00	5 357 161,33	0,62
XS2264074647 LOUDRE 2 3/8 11/27/25	27/11/2020	27/11/2025	EUR	8 325	2,38	8 264 445,41	0,96
XS2432293673 ENELIM 0 1/4 11/17/25	17/01/2022	17/11/2025	EUR	9 100	0,25	8 724 419,13	1,02
XS2468979302 CETIN GRP 3,125%22-140427	14/04/2022	14/04/2027	EUR	3 250	3,12	3 188 782,02	0,37
XS2477154871 LPTY 2 1/8 05/06/25	06/05/2022	06/05/2025	EUR	4 900	2,12	4 848 640,62	0,57
XS2678111050 SARTORIUS FINAN.4,25%23-140926	14/09/2023	14/09/2026	EUR	29	4,25	3 034 145,60	0,35
XS2697483118 INTNED 4 1/8 10/02/26	25/09/2023	02/10/2026	EUR	49	4,12	5 124 964,62	0,60
<b>TOTAL NORVEGE</b>						<b>6 780 460,23</b>	<b>0,79</b>
XS2588099478 DNB BANK TV23-160227	16/02/2023	16/02/2027	EUR	6 700		6 780 460,23	0,79
<b>TOTAL PORTUGAL</b>						<b>1 569 543,96</b>	<b>0,18</b>
PTGALCOM0013 GALP ENERGIA 2%20-150126	18/06/2020	15/01/2026	EUR	16	2,00	1 569 543,96	0,18
<b>TOTAL SUEDE</b>						<b>9 698 459,88</b>	<b>1,13</b>
XS1724626699 VOLVO CAR 2%17-240125 EMTN	24/11/2017	24/01/2025	EUR	3 400	2,00	3 379 882,78	0,39
XS2182067350 SCANIA CV AB 2,25%20-030625	03/06/2020	03/06/2025	EUR	6 400	2,25	6 318 577,10	0,74

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>44 301 617,37</b>	<b>5,17</b>
XS1684387456 IQVIA 2,875%17-150925	14/09/2017	15/09/2025	EUR	1 600	2,88	1 591 864,22	0,19
XS2080318053 BALL 1 1/2 03/15/27	18/11/2019	15/03/2027	EUR	2 600	1,50	2 433 601,98	0,28
XS2116728895 F 1.744 07/19/24	20/02/2020	19/07/2024	EUR	9 631	1,74	9 779 413,18	1,14
XS2354326410 COTY 3,875%21-150426	17/06/2021	15/04/2026	EUR	7 600	3,88	7 632 362,28	0,89
XS2444424639 GENERAL MOTORS 1%22-240225	24/02/2022	24/02/2025	EUR	3 600	1,00	3 548 968,52	0,41
XS2484339499 PPG INDUSTRIES 1,875%22-010625	25/05/2022	01/06/2025	EUR	3 400	1,88	3 346 628,38	0,39
XS2586123965 FORD MOTOR 4,867% 030827	13/02/2023	03/08/2027	EUR	2 000	4,87	2 141 289,40	0,25
XS2607183980 HARLEY DAVIDS FIN 5,125%23-26	05/04/2023	05/04/2026	EUR	1 500	5,12	1 549 479,25	0,18
XS2680745119 NATL GRID 4,151%23-120927	05/09/2023	12/09/2027	EUR	3 000	4,15	3 141 852,30	0,37
XS2720095541 TAPESTRY 5,35%23-271125	27/11/2023	27/11/2025	EUR	2 200	5,35	2 302 731,46	0,27
XS2747270630 GENERAL MOTORS 3,9%24 120128	12/01/2024	12/01/2028	EUR	1 000	3,90	1 022 047,87	0,12
XS2751688743 CARR 4 3/8 05/29/25	21/02/2024	29/05/2025	EUR	3 000	4,38	3 024 886,03	0,35
XS2829201404 COTY 4 1/2 05/15/27	30/05/2024	15/05/2027	EUR	2 750	4,50	2 786 492,50	0,33
<b>TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>49 857 751,31</b>	<b>5,82</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>16 351 635,78</b>	<b>1,92</b>
XS1717591884 SANTAN Float 11/21/24	21/11/2017	21/11/2024	EUR	67		6 751 545,33	0,80
XS2115156270 SANTAN Float 02/11/25	11/02/2020	11/02/2025	EUR	31		3 126 437,83	0,36
XS2293577354 SANTAN Float 01/29/26	29/01/2021	29/01/2026	EUR	64		6 473 652,62	0,76
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>13 142 963,38</b>	<b>1,53</b>

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR001400G0W1 ALDFP Float 02/21/25	21/02/2023	21/02/2025	EUR	27		2 721 681,00	0,32
FR001400G1Y5 BNP Float 02/24/25	24/02/2023	24/02/2025	EUR	40		4 023 369,00	0,47
FR001400L4Y2 ALDFP Float 10/06/25	04/10/2023	06/10/2025	EUR	63		6 397 913,38	0,74
<b>TOTAL ROYAUME UNI</b>						<b>6 617 736,88</b>	<b>0,77</b>
XS2576255751 NWG Float 01/13/26	13/01/2023	13/01/2026	EUR	5 200		5 308 452,93	0,62
XS2775724862 LLOYDS Float 03/05/27	05/03/2024	05/03/2027	EUR	1 300		1 309 283,95	0,15
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>5 069 723,33</b>	<b>0,59</b>
XS2648672231 CA AUTO BK TV23-130125	12/07/2023	13/01/2025	EUR	5 000		5 069 723,33	0,59
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>						<b>4 357 869,28</b>	<b>0,51</b>
DE000A3LKBD0 TRATON FIN LUX TV23-210126	21/06/2023	21/01/2026	EUR	43		4 357 869,28	0,51
<b>TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE</b>						<b>4 317 822,66</b>	<b>0,50</b>
XS2790333616 MS Float 03/19/27	21/03/2024	19/03/2027	EUR	4 300		4 317 822,66	0,50
<b>TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>31 316 973,27</b>	<b>3,65</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>1 989 075,38</b>	<b>0,23</b>
ES0840609020 CABKSM 5 7/8 PERP	09/10/2020	31/12/2050	EUR	10		1 989 075,38	0,23
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>21 282 114,23</b>	<b>2,48</b>
FR0013439304 WORLDLINE 0% 19-300726 OCEANE	30/07/2019	30/07/2026	EUR	45 000		4 168 215,00	0,49
FR0013444395 EDENFP 0 09/06/24	06/09/2019	06/09/2024	EUR	133 000		8 062 327,00	0,93
FR0013448412 UBISOFT 0% 19-240924 OCEANE	19/09/2019	24/09/2024	EUR	14 150		1 603 081,80	0,19
FR0013526803 WORLDLINE 0% 20-300725 OCEANE	30/07/2020	30/07/2025	EUR	66 096		7 448 490,43	0,87

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>8 045 783,66</b>	<b>0,94</b>
XS2105110329 ISPIM 5 7/8 PERP	20/01/2020	31/12/2050	EUR	5 625		5 631 503,79	0,66
XS2161819722 NEXI 1,75%20-240427 CV	24/04/2020	24/04/2027	EUR	26	1,75	2 414 279,87	0,28
<b>TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé</b>						<b>64 474 842,00</b>	<b>7,52</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>38 673 523,70</b>	<b>4,51</b>
ES00000128S2 SPGBEI 0.65 11/30/27	26/04/2017	30/11/2027	EUR	24 400	0,65	30 108 197,92	3,51
ES0813211028 BBVASM 6 PERP	15/07/2020	31/12/2050	EUR	6		1 211 108,57	0,14
XS2705604077 BANCO SANTANDER TV23-181027	18/10/2023	18/10/2027	EUR	70	4,62	7 354 217,21	0,86
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>6 403 087,67</b>	<b>0,75</b>
FR0013144201 TDF INF INDX RTG 16-070426	07/04/2016	07/04/2026	EUR	65	2,50	6 403 087,67	0,75
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>19 398 230,63</b>	<b>2,26</b>
IT0005004426 BTPS 2.35 09/15/24	19/03/2014	15/09/2024	EUR	12 600	2,35	15 983 399,55	1,86
XS2597970800 ISPIM Float 03/17/25	17/03/2023	17/03/2025	EUR	3 400		3 414 831,08	0,40
<b>TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)</b>						<b>87 016 333,82</b>	<b>10,15</b>
<b>TOTAL ESPAGNE</b>						<b>18 425 450,40</b>	<b>2,15</b>
XS1808351214 CAIXABANK TV18-170430	17/04/2018	17/04/2030	EUR	83		8 165 331,93	0,96
XS2102931677 SABSM 2 01/17/30	17/01/2020	17/01/2030	EUR	34		3 370 507,32	0,39
XS2104051433 BBVA TV20-160130 GLOB.MTN SUB	16/01/2020	16/01/2030	EUR	70		6 889 611,15	0,80
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>28 408 134,74</b>	<b>3,31</b>
FR0011401751 EDF TV13-PERPETUEL EMTN	29/01/2013	31/12/2050	EUR	57		5 828 266,98	0,68

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0012737963 CREDIT AGR.2,7% 15-150725	15/07/2015	15/07/2025	EUR	8 850 000	2,70	8 784 914,57	1,02
FR0013367612 EDF TV18-PERP.	04/10/2018	05/07/2024	EUR	84		8 648 612,92	1,01
FR0013457157 ACFP 2 5/8 PERP	30/10/2019	31/12/2050	EUR	52		5 146 340,27	0,60
<b>TOTAL IRLANDE</b>						<b>8 348 354,89</b>	<b>0,97</b>
XS2065555562 BKIR 2 3/8 10/14/29	14/10/2019	14/10/2029	EUR	4 700		4 750 625,42	0,55
XS2230399441 AIB GRP TV20-300531	30/09/2020	30/05/2031	EUR	3 700		3 597 729,47	0,42
<b>TOTAL ITALIE</b>						<b>24 245 202,68</b>	<b>2,83</b>
IT0005279887 ISPIM Float 09/26/24	26/09/2017	26/09/2024	EUR	40		4 014 972,00	0,47
IT0005412256 ISPIM Float 06/29/27	29/06/2020	29/06/2027	EUR	7		1 846 060,30	0,22
XS2000719992 ENELIM 3 1/2 PERP	24/05/2019	31/12/2050	EUR	2 700		2 685 068,26	0,31
XS2026295126 ISPIM 4 3/8 07/12/29	12/07/2019	12/07/2029	EUR	7 970		8 310 595,12	0,97
XS2229021261 BAMIIM 5 09/14/30	14/09/2020	14/09/2030	EUR	3 500		3 643 362,49	0,42
XS2242929532 ENI TV20-PERP. NC5	13/10/2020	31/12/2050	EUR	3 800		3 745 144,51	0,44
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>						<b>7 589 191,11</b>	<b>0,89</b>
XS1207058733 REPSOL INTL TV15-250375 SENIOR	25/03/2015	25/03/2075	EUR	1 500		1 515 713,22	0,18
XS2176621170 INTNED 2 1/8 05/26/31	26/05/2020	26/05/2031	EUR	63		6 073 477,89	0,71
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>						<b>57 929 213,04</b>	<b>6,76</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>						<b>57 929 213,04</b>	<b>6,76</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>						<b>57 929 213,04</b>	<b>6,76</b>
FR0010885236 OSTRUM SRI MONEY PLUS-IC EUR			EUR	536		57 929 213,04	6,76

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques***COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C3 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part S1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*



**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00  
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros  
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38